



## COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles, le 30.10.1996  
COM(96) 531 final

### RAPPORT DE LA COMMISSION

AU CONSEIL, AU PARLEMENT EUROPEEN,  
AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL  
ET AU COMITE DES REGIONS

# Tempus

## Rapport annuel

1.8.1994–31.12.1995

*Phare*

&

Tacis



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION .....	1
Les origines du programme Tempus .....	1
Tempus I, 1990—1994.....	1
La Décision du Conseil du 29 avril 1993 adoptant Tempus II .....	3
Les principales caractéristiques de Tempus II .....	3
Structure de gestion et méthodologie.....	5
Évaluation externe .....	5
ACTIVITÉS TEMPUS DU 01.08.1994 AU 31.12.1995 .....	5
Budget global.....	5
Phare .....	6
Budget .....	6
Procédure de sélection .....	6
Actions.....	8
1. Projets Européens Communs (PEC) .....	8
2. Réseaux Européens Communs (JEN).....	8
3. Bourses pour des Mesures Complémentaires (CME) .....	8
4. Bourses de Mobilité Individuelle (IMG) .....	10
Contrôle .....	11
Exploitation des résultats .....	12
Responsabilité croissante des Tempus Offices nationaux (NTO).....	13
Monographies des pays partenaires Phare .....	13
Tacis.....	14
Budget .....	14
Stratégie, Pré-PEC et PEC.....	14
Priorités .....	15
Procédure de sélection .....	16
Contrôle .....	16
Révision de la stratégie pour 1996 .....	17
Le réseau des Points d'information Tempus.....	17

LISTE DES PUBLICATIONS .....	18
ANNEXE 1 - LE PROGRAMME TEMPUS: STATISTIQUES GÉNÉRALES .....	21
ANNEXE 2 - DONNEES GENERALES POUR LES PAYS PHARE .....	27
ANNEXE 3 - DONNEES GENERALES POUR LES PAYS TACIS .....	39

# INTRODUCTION

## Les origines du programme Tempus

Les événements de 1989 et 1990 en Europe centrale et orientale ont eu un impact considérable sur la Communauté européenne. Les États membres ont été confrontés, à la fois individuellement et collectivement, à des défis politiques et économiques sans précédent en ce qui concerne la philosophie et les procédures en matière de relations extérieures. Il fallait indubitablement relever ces défis en apportant une réponse rapide et efficace, non seulement en termes d'assistance urgente mais aussi en donnant aux pays concernés des moyens concrets pour développer des perspectives et des objectifs nouveaux pour la réalisation du concept de l'Europe.

Penchant pour une réponse globale et intégrée, la Communauté a rapidement cherché à créer une structure ouverte pour fournir une aide pratique et qualifiée aux pays concernés, leur permettant de restructurer leurs systèmes politiques et économiques et d'exploiter au mieux la nouvelle conjoncture. Ainsi, en décembre 1989, le Conseil des Ministres adoptait un programme général, connu sous le nom de Phare<sup>1</sup>, qui constituait le cadre de l'aide communautaire destinée à soutenir le processus de réforme économique et sociale dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Les pays partenaires avaient identifié eux-mêmes l'enseignement supérieur et la formation comme l'une des priorités de la coopération. Très tôt, plusieurs programmes d'aide spécialisés dans le domaine de l'éducation ont été mis en œuvre dans le cadre de Phare. En janvier 1990, la Commission soumit au Conseil et au Parlement européen son projet de création d'un nouveau programme spécifiquement destiné à satisfaire les besoins en matière d'enseignement supérieur des pays concernés et pouvant être éligibles à un soutien via Phare. Tempus venait de naître.

## Tempus I, 1990—1994

Tempus a été adopté par le Conseil le 7 mai 1990 pour une "phase pilote" initiale de trois ans prenant cours le 1er juillet 1990. Une Décision ultérieure du Conseil a prolongé cette phase pilote d'une année, jusque fin juin 1994. Au départ, trois pays étaient concernés par le programme: la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Comme le montre la figure 1, le nombre de pays partenaires a augmenté avec les années.

Les deux mêmes facteurs continuent à déterminer le budget total consacré aux activités Tempus:

- ◆ les budgets nationaux Phare (et plus tard Tacis également), fixés annuellement par la Commission;
- ◆ le pourcentage de ressources Phare (ou Tacis) que chacune des autorités nationales affecte aux activités Tempus.

<sup>1</sup> A l'époque, Phare était l'acronyme de « Pologne, Hongrie: Assistance à la Restructuration Économique ». Actuellement, son appellation complète est devenue: « Phare - Programme communautaire d'assistance à la restructuration économique des pays d'Europe centrale et orientale ».

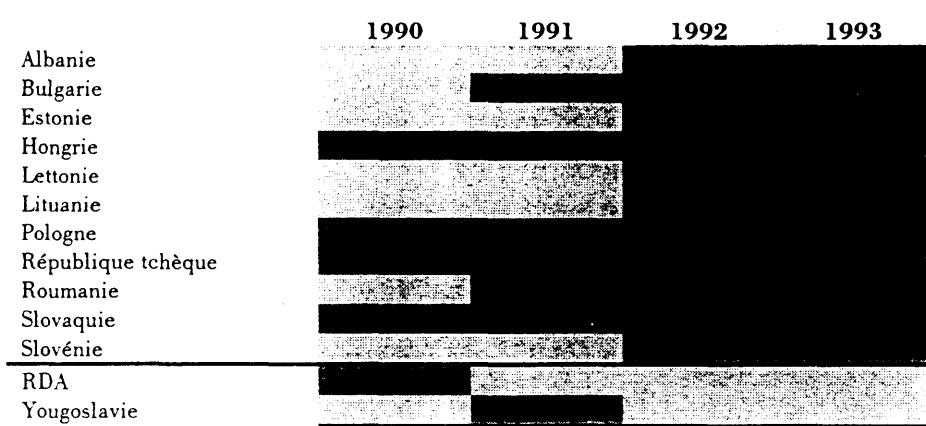


Figure 1: Participation des "pays Phare" au programme Tempus I  
(Jusqu'en 1993, la République tchèque et la Slovaquie ont bénéficié d'une assistance par le biais de l'allocation financière destinée à la Tchécoslovaquie)

Dès le début, le Projet Européen Commun (PEC) a été le moteur principal de la coopération interuniversitaire envisagée par le programme Tempus. Tempus apporte son soutien aux réseaux d'universités, tant à l'Est qu'à l'Ouest, menant des initiatives de restructuration et d'élaboration de programmes de cours et de matériel pédagogique, d'amélioration des infrastructures et/ou de la gestion universitaire dans un établissement au sein d'un pays partenaire. Financé pour une période de trois ans maximum, un Projet Européen Commun nécessite la participation d'au moins une université d'un pays partenaire et celle d'organisations partenaires, dont une université obligatoirement, situées dans deux États membres au moins de la CE.

Tempus fonctionne sur la base de disciplines prioritaires définies chaque année conjointement par les pays partenaires et correspondant aux besoins émergeant de l'évolution socio-économique que connaissent actuellement ces pays. Stratégiquement parlant, Tempus a adopté une approche "ascendante" (bottom-up). Le soutien se concentre sur les innovations à la base de la pyramide universitaire: à savoir au niveau des départements et des facultés plutôt que de la structure centrale de planification. La raison d'être motivant cette approche étant que les réformes seront mieux acceptées si elles n'émanent pas de structures hiérarchiques. En outre, le sentiment d'appartenance à un projet ne sera que renforcé si celui-ci est initié et coordonné au niveau d'un département ou d'une faculté. Enfin, le programme dans son ensemble est plus susceptible de répondre aux besoins de réforme "à la base".

Le programme s'est attelé aux problèmes de réforme fondamentaux tels que le développement de programmes de cours, l'organisation de la mobilité du personnel et des étudiants ainsi que l'achat d'équipement essentiel.

Une assistance a également été prévue pour diverses activités destinées à la création de réseaux: Bourses de Mobilité Individuelle (IMG) pour des missions d'enseignement ainsi que des bourses pour des Mesures Complémentaires (CME) destinées à étendre l'action des associations européennes aux pays partenaires, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Les autorités nationales dans chacun des pays partenaires Phare ont établi un Tempus Office national (NTO) chargé de superviser la contribution de son pays à la mise en oeuvre du programme.

Vous trouverez des statistiques plus détaillées concernant Tempus I dans les tableaux figurant en annexe.

## La Décision du Conseil du 29 avril 1993 adoptant Tempus II

A la suite d'un premier échange d'opinions entre les ministres de l'Éducation de la Communauté européenne en novembre 1992, et de l'approbation du Parlement européen en mars 1993, la Décision du Conseil adoptant la seconde phase du programme transeuropéen de coopération dans l'enseignement supérieur (Tempus II) a été approuvée le 29 avril 1993<sup>2</sup>. Cette décision proroge efficacement les activités de soutien du programme Tempus dans les pays partenaires existants, et les étend aux Républiques de l'ex-Union soviétique. A l'exception des États baltes, ces pays font l'objet d'une assistance pour le financement de projets dans le cadre du programme Tacis de la CE. Le cas échéant, une distinction sera faite entre "Tempus Phare" et "Tempus Tacis" dans le présent rapport.

## Les principales caractéristiques de Tempus II

Avec le lancement de la seconde phase du programme, les activités Tempus ont pu commencer en Biélorussie, dans la Fédération russe, en Ukraine, au Kazakhstan, au Kirghizstan, en Moldavie ainsi qu'en Ouzbékistan. Dans ces pays, Tempus fait partie du programme Tacis, représentant l'initiative générale de la Communauté visant à promouvoir le développement de relations politiques et économiques, à la fois harmonieuses et prospères, entre l'Union européenne et ses pays partenaires. Les trois premiers pays avaient déjà été intégrés dans le programme l'année précédente (1993), lors d'un appel préalable aux Pré-PEC. Ces PEC préparatoires d'une durée d'un an, destinés à garantir une introduction sans heurts du programme et des PEC en tant que tels, se sont concentrés principalement sur la mobilité préparatoire du personnel, sur des missions de planification et d'information ainsi que sur le recyclage, la formation continue et les visites pédagogiques. La figure 2 montre à quel moment les différents pays Tacis ont été intégrés dans le programme Tempus.

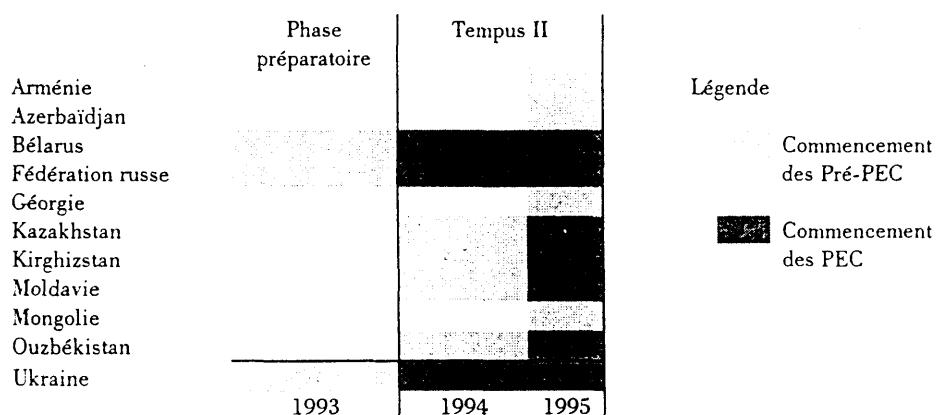


Figure 2: Participation des "pays Tacis" au programme Tempus

Le seul élément qui distingue Tempus I et Tempus II, pour les pays Phare, est peut-être l'introduction de priorités nationales. Ces listes de préférences nationales, revues chaque année et définies conjointement par les autorités nationales et la Commission européenne, servent d'instruments de sélection pour les nouvelles propositions de PEC soumises. Elles sont spécifiques à chaque pays. La raison de leur introduction tient à la nécessité d'une meilleure intégration des efforts entre Tempus, les gouvernements respectifs et le programme Phare dans son ensemble.

<sup>2</sup> JO N° L112/34, 6 mai 1993.

Un financement pluriannuel a été introduit pour les PEC. Ainsi, l'enveloppe globale affectée par chaque pays aux activités Tempus servira désormais à financer les projets pendant toute leur durée. Ce système de financement a pour but de garantir une certaine continuité dans la mise en oeuvre de projets triennaux. De plus, il permet aux contractants de gérer leur PEC avec davantage de flexibilité et de reporter notamment une partie des fonds d'une année à l'autre si cela s'avère nécessaire.

En prévision de l'inclusion de certains pays Phare dans les programmes de mobilité de la CE, la mobilité dans le cadre des PEC a acquis de plus en plus d'importance au cours des six dernières années, comme l'illustre la figure 3 ci-dessous.

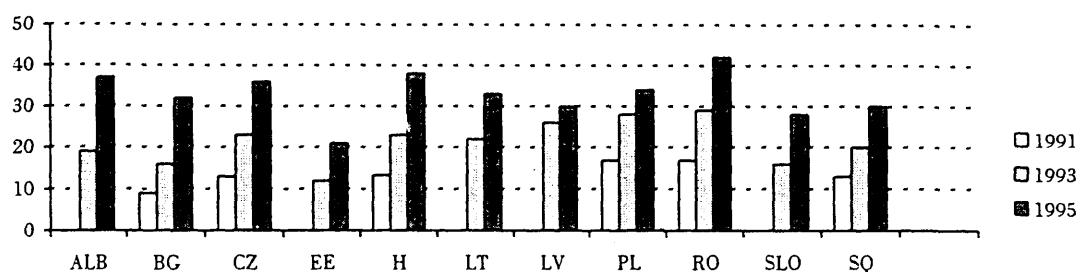


Figure 3: Allocations moyennes octroyées en faveur de la mobilité des étudiants, par PEC et par pays, dans les pays Phare en 1991, 1993 et 1995. L'axe vertical indique le nombre d'étudiants

Une des différences les plus marquées entre Tempus Phare et Tempus Tacis est la répartition des disciplines. Tempus Tacis vise la coopération structurelle tandis que Tempus Phare soutient un éventail plus large de disciplines; dans les nouveaux États indépendants, le programme repose davantage sur le soutien dans des domaines négligés au cours des décennies précédentes. Le graphique suivant illustre parfaitement cette situation (figure 4).

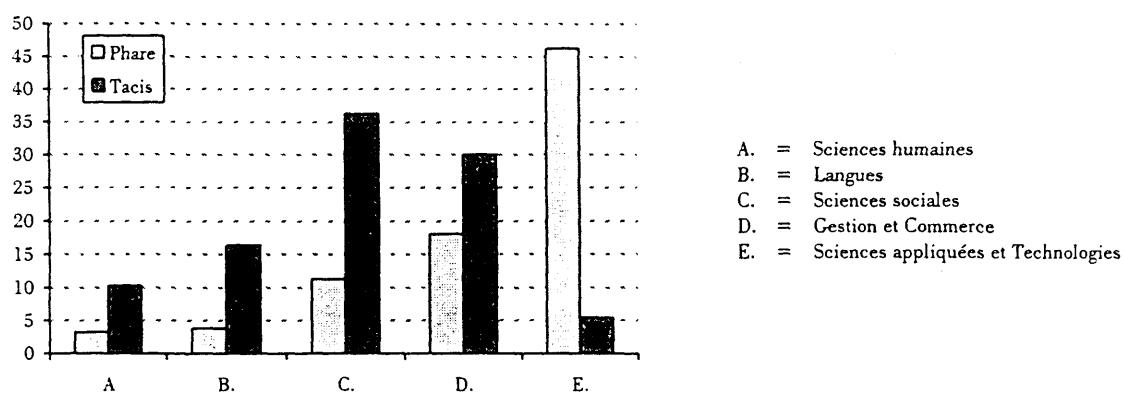


Figure 4: Répartition des PEC par discipline dans Tempus Phare et Tempus Tacis en 1995. L'axe vertical indique le pourcentage global de PEC dans le cadre de Phare et Tacis respectivement. Il convient de souligner que, pour Tacis, la catégorie Gestion et Commerce comprend exclusivement des projets en matière de gestion universitaire. La subdivision de la catégorie Sciences appliquées et Technologies dans le cadre de Tempus Phare a fait l'objet de modifications considérables au fil des ans. Des informations plus détaillées figurent dans les annexes au présent rapport.

## Structure de gestion et méthodologie

La Commission est responsable de la mise en oeuvre du programme. Elle est assistée dans sa tâche par un comité directeur composé de deux représentants nommés par chaque État membre et présidé par un représentant de la Commission. Ce comité directeur est appelé Comité Tempus.

Depuis janvier 1995, l'assistance technique pour la mise en oeuvre du programme a été confiée à la Fondation européenne pour la formation, basée à Turin, et non plus au Bureau d'assistance technique de la CE situé à Bruxelles. Dans les pays Phare, le Département Tempus de la Fondation européenne pour la formation bénéficie de l'aide des Tempus Offices nationaux (NTO). Ceux-ci prennent en charge une partie des procédures de sélection, de contrôle et d'évaluation, et sont les principaux relais de la Fondation européenne pour la formation auprès des autorités nationales d'Europe centrale et orientale.

## Évaluation externe

Comme le stipule la Décision du Conseil relative à Tempus II, la Commission a lancé une évaluation externe du programme Tempus.

## ACTIVITÉS TEMPUS DU 01.08.1994 AU 31.12.1995

### Budget global

Les gouvernements nationaux d'Europe centrale et orientale ont alloué un montant total de 102,1 MECU en 1995 aux activités Tempus Phare. Pour les pays participant à Tempus Tacis, ce chiffre est de 23 MECU. Le tableau ci-après (figure 5) compare ces données à celles des années précédentes.

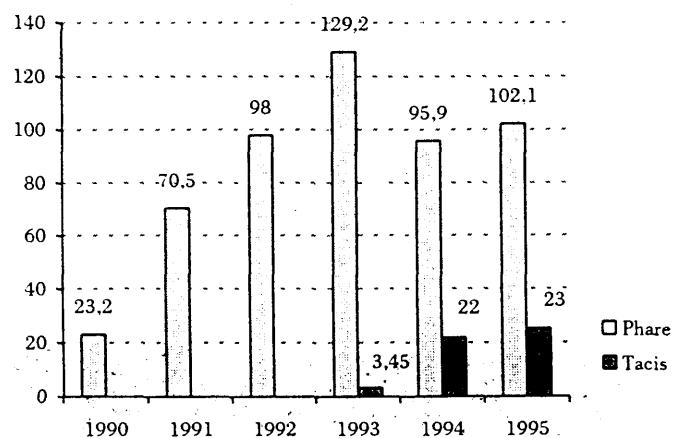


Figure 5: Allocations Tempus entre 1990 et 1995 en MECU

## Budget

La somme totale affectée en 1995 aux activités Tempus dans les pays Phare s'élevait à 102,1 MECU. La figure 6 montre la répartition par pays des allocations nationales destinées aux activités Tempus en 1995, ainsi que la moyenne annuelle.

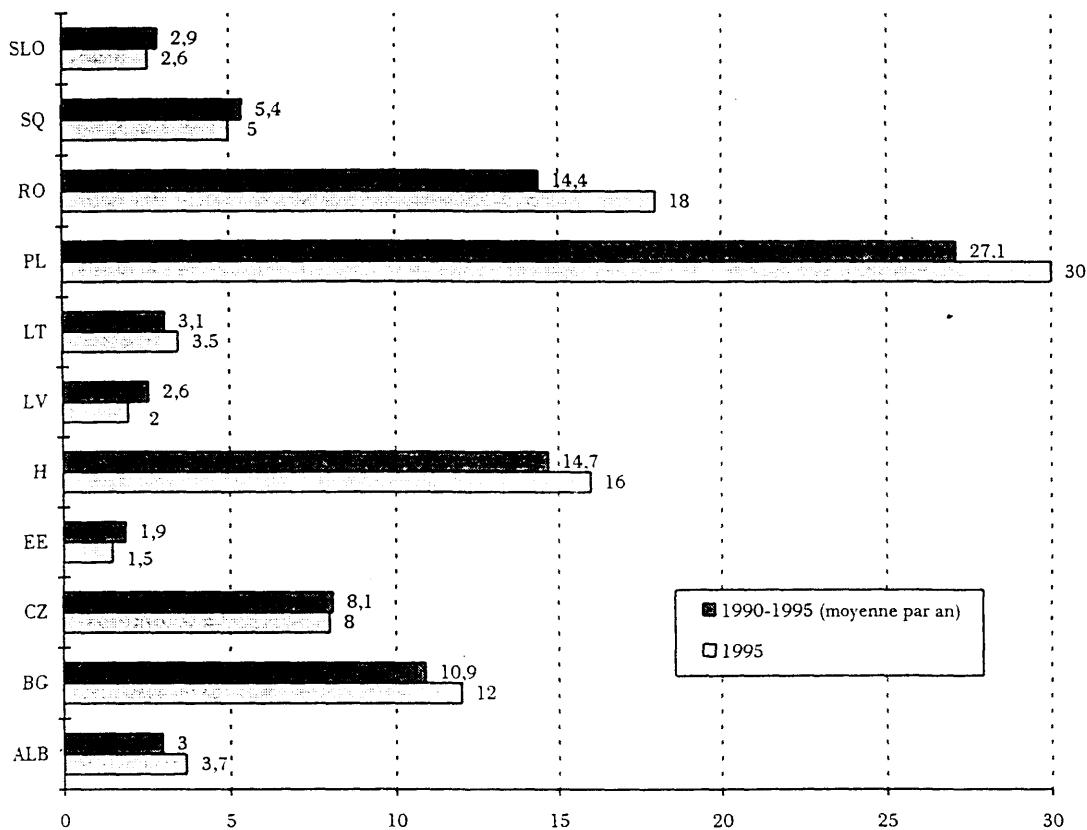
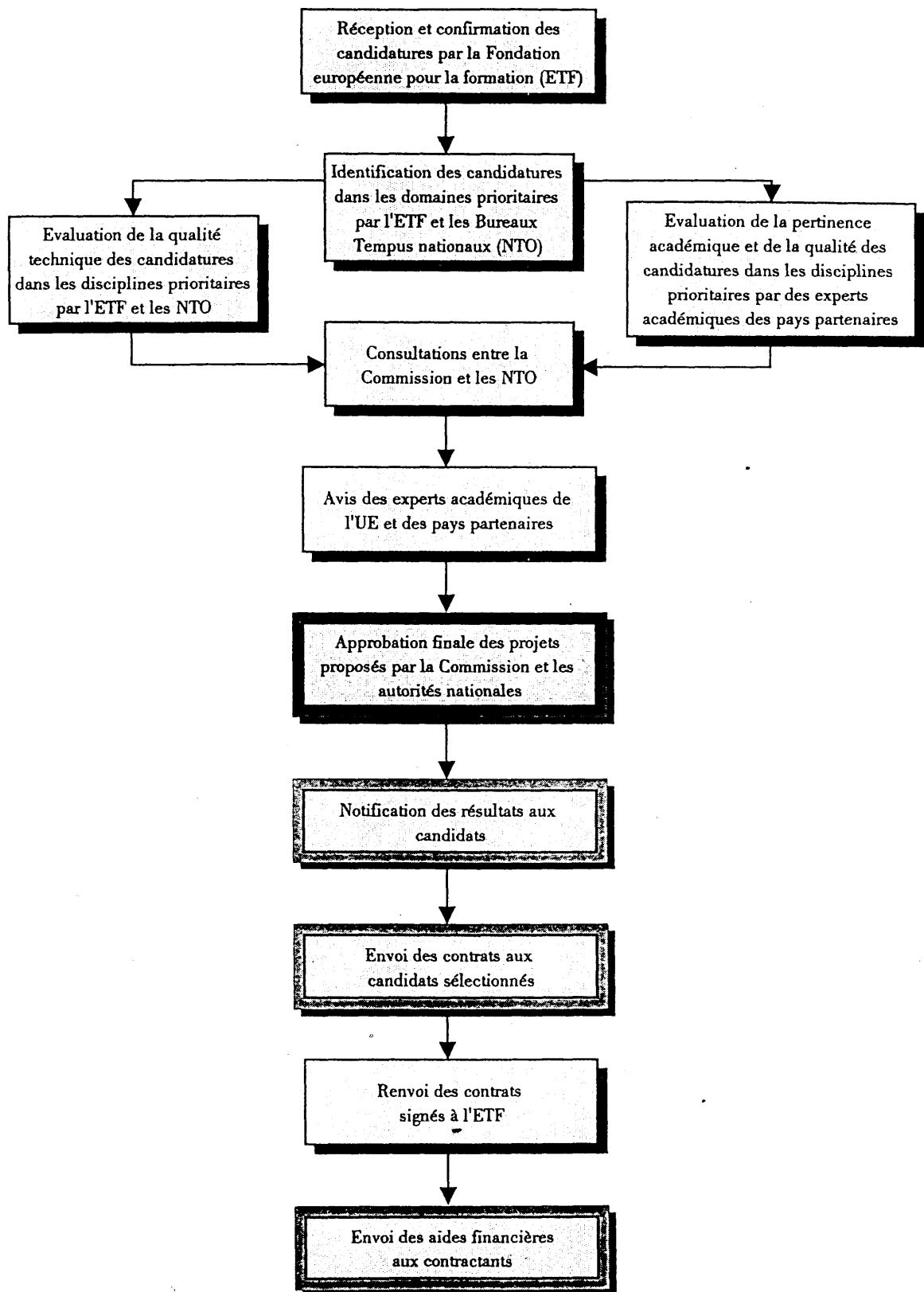


Figure 6: Allocations Tempus en MECU par pays en 1995 comparées à la moyenne annuelle depuis l'intégration dans le programme (Phare). Les moyennes pour la Slovénie, la Slovaquie et la République tchèque sont celles prises en compte depuis l'indépendance de ces pays

## Procédure de sélection

Les priorités (nationales) relatives à la mise en oeuvre de Tempus sont le résultat d'un processus de consultation entre la Commission et les autorités de chaque pays partenaire. Les priorités sont publiées dans le *Guide du Candidat*. En utilisant ces priorités comme paramètres de sélection, Tempus a permis de garantir une plus grande conformité par rapport au processus de réforme spécifique à chaque pays partenaire, tout en établissant un processus de sélection qui oriente les candidats dans leurs efforts.

Organigramme 1: Les étapes du processus de sélection des projets Tempus



## **Actions**

### **1. Projets Européens Communs (PEC)**

Les PEC sollicitant un soutien sont sélectionnés par le biais d'un processus de coopération décisionnelle dans le cadre duquel l'ETF et les Tempus Offices nationaux évaluent la qualité des projets. Dès leur arrivée à l'ETF, les propositions sont soumises à un contrôle formel qui comprend notamment une évaluation des priorités. Lors de la seconde étape, l'ETF et les NTO procèdent ensemble à l'évaluation technique de la qualité des projets, tandis que des experts académiques des pays partenaires évaluent ceux-ci sur le plan académique. Lors de l'étape suivante, les experts académiques des pays partenaires et des États membres de la CE se réunissent et formulent leurs avis à Commission, laquelle prend la décision finale. Veuillez vous référer à l'organigramme 1 de la page précédente.

Contrairement à 1994, aucun appel aux candidatures n'a été lancé en 1995 pour les PEC+ (dont l'objectif et, dans certains cas, les institutions participantes des pays partenaires étaient spécifiés à l'avance).

#### *Résultats du tour de sélection des PEC de 1995*

La sélection des Projets Européens Communs commençant leurs activités en septembre 1995 a été organisée au cours du premier semestre 1995. Les résultats de cette phase de sélection sont les suivants.

Nombre de nouvelles propositions de PEC	916
Nombre de nouveaux PEC acceptés	229
Taux de réussite	25%
Taux de réussite pour les projets dans les disciplines prioritaires	31%
Taux de réussite pour les PEC structurés	24.3%
Taux de réussite pour les PEC de mobilité	30.6%
Montant moyen octroyé pour une bourse de PEC	ECU 375.649
Nombre de PEC renouvelés en 1995/96	247
Nombre total de PEC financés en 1995/96	485

Vous trouverez dans les annexes du présent rapport des statistiques plus détaillées concernant la participation des pays partenaires, la répartition par discipline et l'analyse par pays.

### **2. Réseaux Européens Communs (JEN)**

L'action des Réseaux Européens Communs, lancée en 1993 avec attribution des premières bourses dès le début de 1994, a été créée pour permettre aux Projets Européens Communs les plus réussis de maintenir leur réseau, et notamment de diffuser leurs résultats, pendant une période supplémentaire de deux ans maximum. Sur les 124 JEN ayant sollicité une bourse pour l'année académique 1995/96, 46 ont bénéficié d'un financement. De plus, 83 JEN, entrés en vigueur en 1994, ont entamé leur deuxième année d'activité.

### **3. Bourses pour des Mesures Complémentaires (CME)**

Comme le soulignait le Rapport annuel de l'année précédente, il a été décidé en 1994 de développer des propositions de restructuration de l'action relative aux Mesures Complémentaires. La nouvelle

action, lancée en 1995/96, se concentre sur l'aide à la restructuration des institutions et à l'élaboration de stratégies.

Cette révision du projet était destinée à améliorer sa structure et lui permettre ainsi d'aborder les candidats potentiels de façon plus systématique. L'idée était de favoriser la soumission de propositions plus ciblées afin que l'action puisse répondre plus efficacement aux besoins réels. Destiné à compléter l'action PEC dans le cadre du programme Tempus, le projet comporte maintenant trois volets

- Le **volet 1** se concentre sur la restructuration institutionnelle et le développement de la gestion universitaire.

Cette catégorie se divise elle-même en:

- 1a. études préparatoires;
  - 1b. mise en oeuvre des résultats précédents.

Un des projets sélectionnés cette année vise, par exemple, à mettre en place une coopération industrielle ainsi que des services de transfert technologique entre trois régions de la République tchèque, qui seront diffusés par la suite dans d'autres régions tchèques. La méthode consiste à transférer l'expérience des universités dans les États membres de la CE et les parcs scientifiques situés dans des environnements industriels analogues de façon à intensifier le processus de développement économique et accroître les opportunités offertes aux étudiants par le biais de la coopération université-industrie.

- Le **volet 2**, se concentre sur la diffusion des résultats du programme Tempus et d'autres projets.

Un projet vise notamment à diffuser les compétences en gestion de projet développées au travers de divers projets Tempus et autres programmes d'assistance destinés à un groupe d'universités. Le résultat de ce projet est la création d'un manuel de bonnes pratiques axé sur:

- la gestion financière des projets et des procédures administratives;
  - l'analyse des profils de compétences en matière de gestion de projets. Le projet prévoit également la diffusion des résultats par le biais de l'envoi de copies du manuel aux universités et de l'organisation d'un atelier autour de ce thème.

- Le **volet 3** se concentre sur l'élaboration de stratégies au niveau des autorités nationales.

Un projet se base notamment sur le Plan de développement national voté récemment par le Parlement hongrois, plan qui détermine le cadre politique et conceptuel de l'enseignement supérieur. L'objectif du projet de CME, mis en oeuvre en collaboration avec le ministère de l'Éducation, consiste à:

- renforcer la modularisation des programmes de cours et le système de crédits;
  - développer de nouvelles méthodes d'enseignement, et en particulier l'enseignement ouvert et à distance;
  - favoriser l'introduction d'un financement individuel ainsi que d'un système de droits d'inscription.

Le résultat du projet de CME, basé sur l'expertise et l'expérience conjointes de la Hongrie et des pays occidentaux, est double: a) une série de recommandations portant sur les trois domaines susmentionnés destinées à aider les autorités dans la préparation de la législation future, et b) des orientations destinées aux directeurs d'établissements appliquant la nouvelle législation.

### *Résultats des tours de sélection de 1995 pour les projets de CME*

Sur les deux tours de sélection de 1994/95, 100 bourses ont été octroyées. Les procédures de sélection étaient identiques à celles utilisées pour les PEC. En voici les résultats:

#### **Premier tour de sélection (avril 1995)**

Nombre de candidatures	222
Nombre de candidatures soutenues	78
Taux de réussite	35%
Budget total	ECU 3,206,200
Valeur moyenne des bourses	ECU 41.105

#### **Second tour de sélection (décembre 1995)**

Nombre de candidatures	38
Nombre de candidatures soutenues	22
Taux de réussite	58%
Budget total	ECU 746,909
Valeur moyenne des bourses	ECU 33,950

Le budget total alloué (3.953.109 ECU) est sensiblement plus élevé que celui des années précédentes. Cette augmentation est probablement due à une prise de conscience accrue de l'existence de l'action CME et de ses possibilités, faisant suite à la modeste campagne de sensibilisation menée au cours du premier trimestre 1995.

Le faible nombre de candidatures reçues lors de la seconde phase de sélection des projets de CME s'explique peut-être par le fait que le Guide du candidat avait été publié très peu de temps avant la date limite de dépôt des candidatures.

#### **4. Bourses de Mobilité Individuelle (IMG)**

Les Bourses de Mobilité Individuelle financent des visites des pays partenaires vers la CE et vice versa. Les candidats doivent travailler directement dans le secteur de l'enseignement supérieur et doivent faire partie du personnel d'établissements d'enseignement supérieur, occuper un poste de haut responsable au ministère ou être chargés de tâches de planification en matière d'éducation. En raison du transfert à la Fondation européenne pour la formation à Turin, de la responsabilité de l'octroi de l'assistance technique dans le cadre du programme Tempus, les flux de mobilité de l'ouest vers l'est ont été suspendus pour une période d'un an. Les candidatures relatives aux déplacements depuis les pays partenaires vers la CE ont été évaluées par les Tempus Offices nationaux compétents.

Les conditions régissant l'octroi des bourses ont fait l'objet de plusieurs modifications. Les types d'activité ont été classés en trois groupes, avec pour chacun d'entre eux la fixation d'une nouvelle durée:

- Développement de cours et de matériel 1 semaine à 3 mois
- Développement du personnel 1 semaine à 3 mois
- Activités de soutien au développement de l'enseignement supérieur 1 semaine à 1 mois

Pour la première fois cette année, des conditions et des préférences nationales ont été incluses dans le Guide du candidat IMG. Les sélections se basent en partie sur ces restrictions. Il s'agit d'une des mesures visant à accroître le rayon d'impact des IMG individuelles. Afin d'éviter l'utilisation des fonds Tempus pour des activités isolées, les candidats sont tenus de faire avaliser leur formulaires par un de leurs supérieurs.

### *Résultats des tours de sélection de 1995 pour les IMG*

Les candidatures aux IMG ont été soumises à deux tours de sélection, le premier en février et le second en juin. En voici les résultats:

#### **Premier tour de sélection (janvier 1995)**

Nombre de candidatures	1065
Nombre de candidatures soutenues	686
Taux de réussite	64%
Budget total	ECU 1,906,530
Valeur moyenne des bourses	ECU 2,779

#### **Second tour de sélection (juin 1995)**

Nombre de candidatures	874
Nombre de candidatures soutenues	585
Taux de réussite	67%
Budget total	ECU 1,569,050
Valeur moyenne des bourses	ECU 2,682

### **Contrôle**

Le programme de procédures internes de contrôle portant sur l'ensemble des actions Tempus a fait l'objet d'une révision et d'une refonte radicales en 1995.

Les objectifs principaux et les actions connexes du programme de contrôle peuvent être résumés de la manière suivante.

#### **1. Orienter l'évolution des projets vers l'accomplissement de leur objectif initialement approuvé.**

Les formulaires de candidature et les contrats de PEC ont été revus de façon à permettre aux projets Tempus, et aux activités qui y sont directement liées, d'atteindre ces objectifs, la poursuite du financement des projets reposant de plus en plus sur le respect des objectifs initialement approuvés.

#### **2. Développer les compétences des coordinateurs et contractants de projet afin d'assurer une gestion plus efficace de ceux-ci et qui soit conforme aux dispositions contractuelles établies dans le programme Tempus**

Le personnel des Tempus Offices nationaux a reçu une formation intensive sur les dispositions contractuelles en vigueur afin de faciliter le transfert des connaissances requises pour fournir une assistance aux consortiums de projets au niveau des pays partenaires.

Un manuel expliquant comment gérer un Projet Européen Commun a été publié et distribué aux coordinateurs et aux contractants de projet; celui-ci constitue un outil pratique pour la planification et la mise en oeuvre d'activités dans le cadre des projets.

Des réunions sur les procédures Tempus et la gestion des projets orientée vers les objectifs ont été organisées pour les contractants et les coordinateurs de projet dans la plupart des pays, et notamment dans les pays partenaires susceptibles de jouer le rôle de contractants. Ces réunions se sont révélées être d'excellents outils permettant l'intégration des activités isolées ainsi que la diffusion des bonnes pratiques.

### **3. Garantir une mise en oeuvre des activités des projets qui soit à la fois correcte et compatible avec la réalisation des objectifs de ceux-ci.**

Des actions visant à contrôler de façon minutieuse les projets en cours ainsi que leur évolution vers les objectifs attendus ont été lancées. Un contrôle a notamment été mené à la fois sur papier et sur le terrain, en étroite collaboration avec les Tempus Offices nationaux.

Un programme intensif de visites sur le terrain, conduit par le Tempus Office CE et/ou des représentants des Tempus Offices nationaux, a été lancé à la fin 1994 et s'est poursuivi en 1995. Au total, 130 visites ont été effectuées dans l'ensemble des pays Phare. L'objectif premier des visites de contrôle est d'évaluer l'état d'avancement des activités des projets qui semblent rencontrer des difficultés, et de prodiguer des conseils afin de réorienter ces activités vers la réalisation des objectifs fixés.

Le programme de contrôle souligné ci-dessus a contribué de façon considérable à renforcer l'impact du programme Tempus dans les pays partenaires ainsi que la capacité des Tempus Offices nationaux à soutenir la mise en oeuvre du programme Tempus (Phare) à un niveau décentralisé.

### ***Exploitation des résultats***

Durant l'été 1995, l'ETF a lancé le projet TOP (Promotion des réalisations de Tempus). La mission de ce dernier était d'accroître la valeur (ajoutée) du programme Tempus par le biais de l'analyse et de la diffusion de ses résultats.

Les objectifs, définis durant l'automne 1995 et ratifiés par la suite par la Commission, les NTO et les Points de contact nationaux (NCP) dans les États membres de la CE, ne sont pas les mêmes pour les deux phases prévues du projet.

La première phase (10/95—1/97) aura pour but d'accroître la visibilité du programme et de trouver les moyens de tirer parti de la valeur ajoutée du programme Tempus, notamment par rapport aux autres programmes européens.

La seconde phase (10/96—12/99) visera à développer davantage et à maintenir les mécanismes de diffusion des résultats et de la valeur ajoutée du programme Tempus, en se basant sur l'expérience acquise à l'échelon local par le biais de l'action JEN.

La réalisation de ces objectifs passera par l'élaboration de mécanismes de collecte de données, des études thématiques, un programme intensif de publications ainsi que par l'organisation et la participation à divers événements.

Cinq projets ont été lancés pour 1996, dont le Programme de visites sur le terrain.

### **Programme de visites sur le terrain**

Organisé dans le cadre du projet TOP, le Programme de visites sur le terrain vise à analyser l'impact du programme Tempus sur le développement des pratiques relatives à la gestion universitaire en Europe centrale et orientale. Au total, 9 missions seront organisées auprès de 18 institutions dans les 11 pays Phare afin de rassembler des informations. Depuis le début du programme Tempus, ces 18 institutions ont mené à bien 380 PEC ainsi qu'un grand nombre de CME. Le but principal des visites individuelles d'institutions est de voir dans quelle mesure les projets Tempus ont contribué au développement d'une gestion institutionnelle différente.

Cette initiative donnera lieu à la rédaction d'un rapport sur l'impact de Tempus sur la gestion universitaire, qui s'assortira de recommandations concernant le développement futur du programme.

## ***Responsabilité croissante des Tempus Offices nationaux (NTO)***

Une caractéristique essentielle du programme Tempus est le transfert de responsabilités vers les établissements d'enseignement supérieur dans les pays partenaires. En pratique, cela se traduit notamment par le fait que dans la plupart des pays, les universités peuvent désormais agir en tant que contractants dans le cadre des PEC.

Ce principe avait déjà été appliqué ces dernières années aux relations de travail entre le Département Tempus de l'ETF et les Tempus Offices nationaux et reflète d'ailleurs la logique selon laquelle Tempus est un programme mis en oeuvre dans le cadre de Phare.

En 1995, les relations entre l'ETF de Turin et les NTO ont à nouveau été revues, ce qui a abouti à une augmentation des activités des NTO.

Au cours de l'année de référence, les activités suivantes ont été confiées, totalement ou en grande partie, aux NTO:

### **Concernant les PEC**

- certaines phases de l'évaluation technique des PEC, de l'analyse des candidatures en fonction des priorités nationales;
- supervision de l'évaluation locale de la qualité académique des candidatures;
- certaines visites de contrôle.
- évaluation du contenu des rapports finaux (à savoir des PEC ayant débuté en 1992).

### **Concernant les JEN et les CME**

- évaluation des candidatures.

### **Concernant les IMG**

- sélection des IMG est-ouest;
- le NTO polonais est responsable de l'octroi de l'ensemble des IMG est-ouest, de l'émission des contrats ainsi que du suivi global.

Une part considérable du travail relatif au projet TOP, et notamment en ce qui concerne le rassemblement d'informations supplémentaires, a également été déléguée à certains NTO.

On envisage, dans un proche avenir, d'accroître la responsabilité des NTO dans le cadre du programme. Des propositions allant de ce sens ont été établies en 1995 et seront discutées en 1996.

## ***Monographies des pays partenaires Phare***

Durant l'année 1994, des études ont été entreprises sur l'impact de Tempus dans sept (dans un premier temps) des onze pays partenaires participant au programme Tempus (Phare) depuis septembre 1991: la Bulgarie, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie. La première de ces études analyse l'impact de Tempus en Slovaquie et a été publiée au début de 1995. Les versions anglaises des six autres études sont prévues pour le printemps 1996. Les traductions suivront plus tard.

## Budget

Le budget global destiné au financement des activités Tempus dans les pays Tacis s'élevait à 23 MECU en 1995. La figure 7 indique la répartition par pays des montants alloués aux activités Tempus pour l'année académique 1995. Certains chiffres sont supérieurs à l'allocation nationale effectivement octroyée par le budget Tacis. Dans ces cas, un financement supplémentaire a été accordé via le budget Inter-Etats. Pour de plus amples renseignements concernant les allocations et le financement supplémentaire, veuillez vous reporter aux annexes du présent document relatives à ce sujet. Les montants sont comparés aux dépenses totales engagées dans les pays Tacis dans le cadre du programme Tempus.

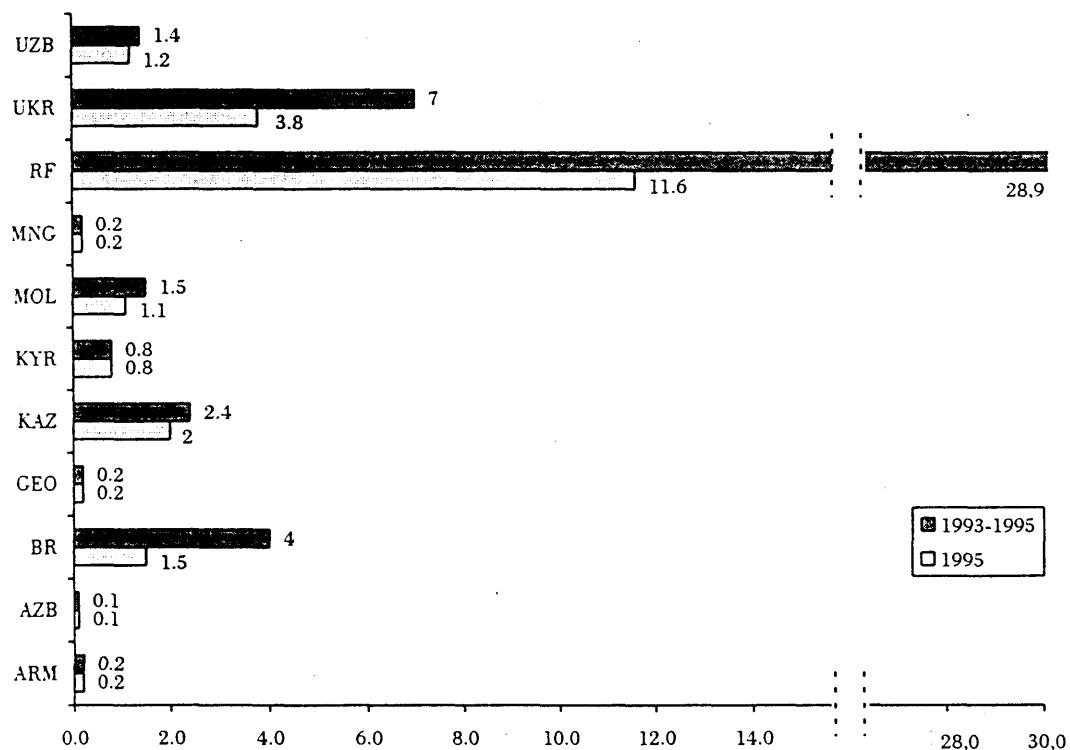


Figure 7: Fonds Tempus en MECU par pays Tacis. Totaux et statistiques pour 1995

## Stratégie, Pré-PEC et PEC

Les activités de Tempus II ont été introduites durant l'année académique 1994/95. Pour préparer les premiers pays à la mise en oeuvre des Projets Européens Communs (PEC), des Pré-Projets Européens Communs (Pré-PEC), d'une durée d'un an, ont déjà été financés en 1993. Ceux-ci se sont concentrés sur la mobilité préparatoire du personnel, principalement à des fins de planification (par ex.: des visites d'étude et d'information, la préparation d'une coopération institutionnelle, le recyclage et la formation continue du personnel, des missions d'enseignement, etc.). Les pays partenaires pour cette phase de pré-programme de l'année académique 1993/94 étaient la Bélarus, la Fédération russe et l'Ukraine.

Cette organisation des projets en deux phases a été maintenue. Les projets sont conçus par les futurs partenaires de coopération au cours de la phase Pré-PEC: il s'agit d'une étape visant à nouer des contacts et à préparer la mobilité afin d'aboutir à la proposition de PEC de haute qualité. Les bourses PEC sont octroyées aux Pré-PEC ayant obtenus les meilleurs résultats après leur achèvement. Les Projets Européens Communs se concentrent sur les changements structurels dans l'institution concernée du pays partenaire et visent en outre à mettre en place des centres destinés à diffuser des exemples de bonnes pratiques auprès des autres institutions dans les régions respectives.

Contrairement à Tempus Phare, la participation au programme Tempus Tacis dans les pays partenaires a été limitée à une université par projet et, en ce qui concerne la CE, à deux ou trois institutions d'enseignement supérieur d'au moins deux États membres différents de la CE. En outre, une institution d'un pays non UE du G24 peut également prendre part au projet sans toutefois pouvoir prétendre à une assistance financière.

### **Priorités**

Lors des trois premières phases de sélection (y compris la phase de sélection Pré-PEC de 1993), les projets sélectionnés se concentraient sur les disciplines prioritaires suivantes:

- les sciences humaines et sociales (y compris le droit);
- les sciences politiques;
- les études européennes;
- l'économie (non axée sur le commerce et la gestion);
- les langues européennes modernes (non axées sur la littérature ou la linguistique);
- l'amélioration de la gestion universitaire.

Ces priorités étaient obligatoires pour la Biélorussie, la Moldavie, la Fédération russe et l'Ukraine, ce qui signifie qu'aucun projet portant sur une autre discipline n'a été retenu. Pour les autres pays, ces priorités constituaient des lignes directrices facultatives.

Les disciplines prioritaires adoptées constituent les domaines de l'enseignement supérieur qui ont été le plus affectés par les changements résultant du passage, dans les pays partenaires, à une société pluraliste, démocratique et basée sur le marché. Bien que des disciplines telles que l'ingénierie et les sciences naturelles ne bénéficient pas non plus d'un financement suffisant, elles ont toujours fait l'objet d'un enseignement et d'une recherche d'un niveau élevé dans l'ancienne Union soviétique. De plus, l'ouverture de ces pays à la coopération internationale a créé une demande énorme sur le plan de la connaissance des langues européennes modernes, demande qui ne peut être satisfaite par les structures d'enseignement des langues actuellement en vigueur dans les pays partenaires. En outre, il a été reconnu que l'amélioration de la gestion universitaire constituait un facteur crucial à l'heure où l'autonomie des universités s'accroît et leur financement public diminue. Enfin, une réforme significative des disciplines académiques comme celles soulignées plus haut ne pourra se faire, et perdurer, qu'à travers une gestion efficace de l'université.

A partir de 1996, les disciplines prioritaires de Tempus Tacis seront approuvées séparément pour chaque pays partenaire.

## **Procédure de sélection**

Pour le programme Tempus Tacis, la procédure de sélection a été réalisée en deux phases (cf. Stratégie Pré-PEC et PEC).

La première phase, menée à bien par le Département Tempus de l'ETF, s'est concentrée sur les aspects formels et techniques des candidatures: nombre et éligibilité des partenaires, respect des disciplines prioritaires, gestion des projets, sollicitation financière, faisabilité des objectifs et de la stratégie des projets. Dans un second temps, des experts académiques de la CE et des pays partenaires ont procédé à l'évaluation d'une liste provisoire de projets en fonction de leur qualité académique. Sur la base des résultats des deux phases de sélection, une liste de projets candidats à un financement ainsi qu'une liste de réserve ont été dressées. La décision finale a été prise par la Commission.

## **Résultats des tours de sélections de 1995 (Pré-PEC et PEC)**

435 candidatures de Pré-JEP and 95 de PEC ont été reçues en réponse à l'appel aux candidatures lancé en 1995. Sur l'ensemble de ces candidatures, 87 Pré-PEC et 31 PEC ont été sélectionnés afin de bénéficier d'un financement. Ce qui représente un taux de réussite de 20% pour les Pré-PEC et de 32,6% pour les PEC.

103 établissements d'enseignement supérieur dans les 11 pays partenaires autorisés à participer en 1995 ont pris part à un projet Tempus (PEC et Pré-PEC confondus). Ce qui porte à plus de 140 le nombre global d'institutions des pays partenaires ayant bénéficié d'une subvention Tempus. A l'heure actuelle, 51 institutions des pays partenaires participent à un Projet Européen Commun.

Étant donné les divergences considérables existant entre les pays partenaires en ce qui concerne la taille et le nombre des institutions d'enseignement supérieur, le budget disponible ainsi que les différentes étapes d'intégration au sein du programme Tempus, le taux de participation des institutions des pays partenaires varie sensiblement. Alors qu'en Moldavie, une institution d'enseignement supérieur sur trois a pris part à un projet Tempus, on estime seulement à sept pour cent la proportion d'établissements d'enseignement supérieur russes ayant bénéficié d'une aide financière. En Ukraine, ce chiffre s'élève à 9%, en Bélarus à 14% et en Arménie à 19%. De façon générale, on peut conclure que le taux de participation est inférieur dans les grands pays où l'on trouve de nombreux établissements d'enseignement supérieur.

Lors de la sélection des projets pour 1995, Tempus visait à couvrir l'ensemble des disciplines prioritaires mentionnées ci-dessus. A l'instar des années précédentes, une attention particulière a été accordée aux sciences sociales. Au cours de cette phase de sélection, la gestion universitaire constituait de loin la discipline la plus populaire. Si l'on établit une comparaison avec les années précédentes, aucun changement notable ne ressort sur le plan de la répartition des disciplines.

Pour de plus amples détails statistiques, veuillez vous reporter aux annexes du présent rapport.

## **Contrôle**

La philosophie des activités de contrôle du programme Tempus Tacis repose en grande partie sur l'expertise acquise grâce aux actions menées dans le cadre de Tempus Phare.

Le programme de visites de contrôle concernait 55 projets dans les pays Tacis en 1994/95, celles-ci étant principalement effectuées par le Point d'information Tempus de Moscou.

Une stratégie globale de contrôle sur le terrain est actuellement en cours d'élaboration et sera mise en oeuvre en coordination avec le système de contrôle du programme Tacis.

### ***Révision de la stratégie pour 1996***

En 1995, les activités de Tempus Tacis ont fait l'objet d'une révision. A partir de 1996, Tempus Tacis présentera les nouvelles caractéristiques suivantes.

Comme Tempus Phare, Tempus Tacis adoptera une approche davantage axée sur les spécificités des différents pays. La Commission européenne a conclu avec les autorités nationales des pays partenaires de fixer des priorités nationales dans le cadre du programme Tempus Tacis, priorités qui serviront de base à l'appel aux candidatures de 1996. Ces priorités sont destinées à soutenir les objectifs du programme Tacis dans son ensemble.

Parallèlement aux types de projets existants, un nouveau type de projet, le projet Compact, sera introduit. Les projets Compact devraient répondre à des besoins à court terme définis avec précision. Il s'agit de projets indépendants se concentrant sur un objectif réalisable dans les 18 mois et dont le financement ne peut dépasser 80 000 ECU. Les projets Compact se pencheront sur certains aspects de la gestion universitaire ainsi que sur l'amélioration des relations entre les universités et les autres intervenants au sein de la communauté internationale, le système national de l'éducation, l'économie locale et le secteur social.

Une attention particulière sera également accordée à la promotion d'une structure de réseau entre les projets, à l'inclusion de nouvelles institutions dans les consortiums de projets ainsi qu'à la diffusion des résultats des projets dans les pays partenaires.

### ***Le réseau des Points d'information Tempus***

Afin d'assurer une assistance adéquate sur le terrain, Tempus Tacis a lancé en 1993 la création d'un réseau de Points d'information Tempus (TIP) dans les pays partenaires concernés. Le premier TIP a été mis sur pied dans la Fédération russe en octobre 1993. En 1994, on a demandé aux autorités nationales des autres pays partenaires de nommer une personne dans leur pays chargée d'agir en tant que Point d'information Tempus. En 1995, des TIP étaient opérationnels en Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizstan, en Moldavie, dans la Fédération russe ainsi qu'en Ukraine. Dans les pays partenaires ne disposant pas de TIP en 1995, des négociations ont été entamées afin d'en établir un.

Le rôle des TIP est d'aider à la mise en oeuvre du programme Tempus Tacis en diffusant des informations sur celui-ci (y compris le Guide du candidat), en fournissant des informations sur la situation et l'évolution de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires, en offrant une assistance pratique aux opérateurs de projets ainsi qu'en diffusant les résultats de ceux-ci. Par le biais de ces activités, les TIP permettent d'assurer une liaison et une coopération étroites avec l'Unité de coordination locale du programme Tacis, afin de garantir une synergie entre Tempus et Tacis.

## LISTE DES PUBLICATIONS

1. Le Guide du candidat Tempus Phare année académique 1995/96, en 9 langues

DA	N° de Catalogue CY-84-94-848-DA-C	ISBN: 92-826-8418-0
DE	N° de Catalogue CY-84-94-848-DE-C	ISBN: 92-826-8419-9
EN	N° de Catalogue CY-84-94-848-EN-C	ISBN: 92-826-8421-0
ES	N° de Catalogue CY-84-94-848-ES-C	ISBN: 92-826-8417-2
FR	N° de Catalogue CY-84-94-848-FR-C	ISBN: 92-826-8422-9
GR	N° de Catalogue CY-84-94-848-GR-C	ISBN: 92-826-8420-2
IT	N° de Catalogue CY-84-94-848-IT-C	ISBN: 92-826-8423-7
NL	N° de Catalogue CY-84-94-848-NL-C	ISBN: 92-826-8424-5
PT	N° de Catalogue CY-84-94-848-PT-C	ISBN: 92-826-8425-3
2. Le Compendium Tempus Phare de 1994/95, en anglais (introduction en DE, EN, FR)

EN	N° de Catalogue CY-85-94-785-EN-C	ISBN: 92-826-8871-2
----	-----------------------------------	---------------------
3. Le Manuel Tempus Phare pour la Gestion des Projets Européens Communs, de 1994/95, en EN, DE, FR

N° de Catalogue none		ISBN: none
----------------------	--	------------
4. Le Guide du candidat Tempus Tacis, phase Pré-PEC, année académique 1995/96, en 9 langues.

DA	N° de Catalogue CY-85-94-575-DA-C	ISBN: 92-826-8715-5
DE	N° de Catalogue CY-85-94-575-DE-C	ISBN: 92-826-8716-3
EN	N° de Catalogue CY-85-94-575-EN-C	ISBN: 92-826-8718-X
ES	N° de Catalogue CY-85-94-575-ES-C	ISBN: 92-826-8714-7
FR	N° de Catalogue CY-85-94-575-FR-C	ISBN: 92-826-8719-8
GR	N° de Catalogue CY-85-94-575-GR-C	ISBN: 92-826-8717-1
IT	N° de Catalogue CY-85-94-575-IT-C	ISBN: 92-826-8720-1
NL	N° de Catalogue CY-85-94-575-NL-C	ISBN: 92-826-8721-X
PT	N° de Catalogue CY-85-94-575-PT-C	ISBN: 92-826-8722-8
5. Le Compendium Tempus Tacis de 1994/95, en anglais (introduction en DE, EN, FR)

EN	N° de Catalogue CE-85-94-777-EN-C	ISBN: 92-826-8870-4
----	-----------------------------------	---------------------
6. Monographies des pays Tempus Phare

N°1: La République slovaque en EN, FR, DE		
DE	N° de Catalogue CY-85-94-583-DE-C	ISBN: 92-826-8723-6
EN	N° de Catalogue CY-85-94-583-EN-C	ISBN: 92-826-8724-4
FR	N° de Catalogue CY-85-94-583-FR-C	ISBN: 92-826-8725-2
N°2: La République tchèque en EN, FR, DE		
DE	N° de Catalogue C2-93-95-742-DE-C	ISBN: 92-827-5908-3
EN	N° de Catalogue C2-93-95-742-EN-C	ISBN: 92-827-5909-1
FR	N° de Catalogue C2-93-95-742-FR-C	ISBN: 92-827-5945-8

N°3: La Roumanie en EN, FR, DE

DE	N° de Catalogue C2-93-95-750-DE-C	ISBN: 92-827-5987-3
EN	N° de Catalogue C2-93-95-750-EN-C	ISBN: 92-827-5988-1
FR	N° de Catalogue C2-93-95-750-FR-C	ISBN: 92-827-5997-0

N°4: La Bulgarie en EN, FR, DE

DE	N° de Catalogue C2-93-95-758-DE-C	ISBN: 92-827-5998-9
EN	N° de Catalogue C2-93-95-758-EN-C	ISBN: 92-827-5999-7
FR	N° de Catalogue C2-93-95-758-FR-C	ISBN: 92-827-6000-6

N°5: La Hongrie en EN, FR, DE

DE	N° de Catalogue C2-93-95-774-DE-C	ISBN: 92-827-6004-9
EN	N° de Catalogue C2-93-95-774-EN-C	ISBN: 92-827-6005-7
FR	N° de Catalogue C2-93-95-774-FR-C	ISBN: 92-827-6006-5

N°6: La Slovénie en EN, FR, DE

DE	N° de Catalogue C2-93-95-766-DE-C	ISBN: 92-827-6001-4
EN	N° de Catalogue C2-93-95-766-EN-C	ISBN: 92-827-6002-2
FR	N° de Catalogue C2-93-95-766-FR-C	ISBN: 92-827-6003-0

N°7: La Pologne en EN, FR, DE

DE	N° de Catalogue C2-93-95-782-DE-C	ISBN: 92-827-6007-3
EN	N° de Catalogue C2-93-95-782-EN-C	ISBN: 92-827-6008-1
FR	N° de Catalogue C2-93-95-782-FR-C	ISBN: 92-827-6009-X

7. Le Rapport annuel Tempus Phare 1993/94, en 9 langues (résumé en FI & SV)

DA	N° de Catalogue CY-88-95-525-DA-C	ISBN: 92-827-0206-5
DE	N° de Catalogue CY-88-95-525-DE-C	ISBN: 92-827-0207-3
EN	N° de Catalogue CY-88-95-525-EN-C	ISBN: 92-827-0209-X
ES	N° de Catalogue CY-88-95-525-ES-C	ISBN: 92-827-0205-7
FR	N° de Catalogue CY-88-95-525-FR-C	ISBN: 92-827-0210-3
GR	N° de Catalogue CY-88-95-525-GR-C	ISBN: 92-827-0208-1
IT	N° de Catalogue CY-88-95-525-IT-C	ISBN: 92-827-0211-1
NL	N° de Catalogue CY-88-95-525-NL-C	ISBN: 92-827-0212-X
PT	N° de Catalogue CY-88-95-525-PT-C	ISBN: 92-827-0213-8

8. La brochure Tempus en 3 langues

N° de Catalogue none	ISBN: none
----------------------	------------

9. Le Guide du candidat Tempus Phare, année académique 1996/97, en 11 langues

DA	N° de Catalogue C2-89-95-923-DA-C	ISBN: 92-827-4415-9
DE	N° de Catalogue C2-89-95-923-DE-C	ISBN: 92-827-4416-7
EN	N° de Catalogue C2-89-95-923-EN-C	ISBN: 92-827-4418-3
ES	N° de Catalogue C2-89-95-923-ES-C	ISBN: 92-827-4414-0
FR	N° de Catalogue C2-89-95-923-FR-C	ISBN: 92-827-4419-1
GR	N° de Catalogue C2-89-95-923-GR-C	ISBN: 92-827-4417-5
IT	N° de Catalogue C2-89-95-923-IT-C	ISBN: 92-827-4420-5

NL	N° de Catalogue C2-89-95-923-NL-C	ISBN: 92-827-4421-3
PT	N° de Catalogue C2-89-95-923-PT-C	ISBN: 92-827-4422-1
FI	N° de Catalogue C2-89-95-923-PT-C	ISBN: 92-827-4423-X
SV	N° de Catalogue C2-89-95-923-PT-C	ISBN: 92-827-4424-8

10. Le Compendium Tempus Phare de 1995/96, en anglais (introduction en DE, EN, FR)

EN	N° de Catalogue C2-92-95-748-EN-C	ISBN: 92-827-5476-6
----	-----------------------------------	---------------------

11. Les Projets Européens Communs Modèles Tempus Phare - Vol. 1 en EN, FR, DE

DE	N° de Catalogue C2-90-95-017-DE-C	ISBN: 92-827-4484-1
EN	N° de Catalogue C2-90-95-017-EN-C	ISBN: 92-827-4485-X
FR	N° de Catalogue C2-90-95-017-FR-C	ISBN: 92-827-4496-8

12. Le Manuel Tempus Phare pour la Gestion des Projets Européens Communs, de 1994/95, en EN, DE, FR

DE	N° de Catalogue C2-88-95-937-DE-C	ISBN: 92-827-4692-5
EN	N° de Catalogue C2-88-95-937-EN-C	ISBN: 92-826-4288-7
FR	N° de Catalogue C2-88-95-937-FR-C	ISBN: 92-827-4693-3

13. Le Guide du candidat Tempus Tacis, phase Pré-PEC, année académique 1996/97, en 11 langues.

DA	N° de Catalogue C2-93-95-629-DA-C	ISBN: 92-9157-012-5
DE	N° de Catalogue C2-93-95-629-DE-C	ISBN: 92-9157-013-3
EN	N° de Catalogue C2-93-95-629-EN-C	ISBN: 92-9157-015-X
ES	N° de Catalogue C2-93-95-629-ES-C	ISBN: 92-9157-011-7
FR	N° de Catalogue C2-93-95-629-FR-C	ISBN: 92-9157-016-8
GR	N° de Catalogue C2-93-95-629-GR-C	ISBN: 92-9157-014-1
IT	N° de Catalogue C2-93-95-629-IT-C	ISBN: 92-9157-017-6
NL	N° de Catalogue C2-93-95-629-NL-C	ISBN: 92-9157-018-4
PT	N° de Catalogue C2-93-95-629-PT-C	ISBN: 92-9157-019-2
FI	N° de Catalogue C2-93-95-629-PT-C	ISBN: 92-9157-020-6
SV	N° de Catalogue C2-93-95-629-PT-C	ISBN: 92-9157-021-4

## ANNEXE 1

### Le programme Tempus: Statistiques générales



	Tempus I			Tempus II			Total
	1990-1993	1994	1995				
<b>1. BUDGET:</b>							
Budget total Tempus (en MECU)	320,81	95,9	102,1				518,81
Programme indicatif national	272,16	95,9	102,1				470,16
Fonds régionaux	37,75						37,75
Autres sources Phare	10,90						10,90
<b>2. PROJETS:</b>							
Nombre de PEC soutenus	750	464	485				1218
dont: nouveaux		239	229				
Flux de mobilité au sein des PEC*	42.784	19.550	16.641				78.658
Personnel de l'ECO	15.762	7.551	6.718				30.031
Personnel vers l'ECO	9.864	5.927	5.542				21.333
Étudiants de l'ECO	14.645	5.061	3.653				23.359
Étudiants vers l'ECO	2.196	1.011	728				3.935
Nombre de JEN soutenus		38	112				121
Dont: nouveaux		38	83				
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	138	25	100				263
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	6.864	1.369	1.271				9.504
de l'ECO	5.257	1.207	1.271				7.735
vers l'ECO	1.607	162	1				1.769

\* Les statistiques pour 1994 et 1995 sont des prévisions. Elles représentent les flux de mobilité prévus pour la période donnée. Le financement pluriannuel des projets implique qu'aucune répartition précise de ces flux n'est encore disponible à ce stade. L'expérience montre que les statistiques définitives ont tendance à être légèrement inférieures.



	1993			1994			1995			Total
<b>1. BUDGET:</b>										
Budget total Tempus (en MECU)	3,45		22		22,797					48,247
Nombre de pays partenaires	3		7		11					11
<b>2. PROJETS:</b>										
Nombre de Pré-PEC soutenus		74		76		87				237
Nombre de PEC soutenus		28		59						59
dont: nouveaux		28		31						
Mobilité du personnel au sein des Pré-PEC	1421		1174		1304					3899
Mobilité du personnel au sein des PEC		586		916						1502
Mobilité des étudiants au sein des PEC		156		95						251
Nombre d'univ. des pays partenaires participant à des PEC										51

<sup>1</sup> Exceptionnellement, pour la période 1995/96 seuls les demandes de bourses est-ouest ont été soutenues.

## Répartition des PEC par pays en 1995/96

## Participation des pays

## Nouveaux PEC en 1995/96

	Nombre	% (*)
--	--------	-------

## États membres de la CE

	Nouveaux PEC en 1995/96	Tous les PEC en cours en 1995/96	% (*)
Allemagne	115	50,2	250
Autriche	28	12,2	46
Belgique	61	26,6	142
Danemark	33	14,4	71
Espagne	46	14,6	123
Finlande	21	9,2	34
France	98	42,8	216
Grèce	31	13,5	88
Irlande	29	12,7	81
Italie	65	28,4	157
Luxembourg	1	0,4	2
Pays-Bas	74	32,3	150
Portugal	36	15,7	81
Royaume-Uni	150	65,5	310
Suède	29	12,7	55

## Pays partenaires

	Nouveaux PEC en 1995/96	Tous les PEC en cours en 1995/96	% (*)
Albanie	6	2,6	14
Bulgarie	28	12,2	59
Estonie	4	1,7	13
Hongrie	38	16,6	83
Lettonie	5	2,2	13
Lituanie	10	4,4	18
Pologne	65	28,4	155
République slovaque	14	6,1	31
République tchèque	19	8,3	34
Roumanie	36	15,7	60
Slovénie	7	3,1	12

## Autres pays du G24

	Nouveaux PEC en 1995/96	Tous les PEC en cours en 1995/96	% (*)
Canada	1	0,4	2
États-Unis	3	1,3	13
Islande	2	0,9	2
Norvège	5	2,2	11
Suisse	4	1,7	7

Total

229

485

(\*) Les chiffres de cette colonne indiquent le pourcentage de projets auxquels le pays en question participe.

## Répartition des Pré-PEC et PEC par pays en 1995/96

### Participation des pays

<i>Nouveaux Pré-PEC et PEC en 1995/96</i>		<i>Tous les Pré-PEC et PEC en cours en 1995/96</i>	
<b>Nombre</b>	<b>% (*)</b>	<b>Nombre</b>	<b>% (*)</b>

#### États membres de la CE

Allemagne	46	39	57	39
Autriche	9	7,6	9	6,2
Belgique	20	16,9	27	18,5
Danemark	9	7,6	11	7,5
Espagne	21	17,8	27	18,5
Finlande	7	5,9	7	4,8
France	36	30,5	49	33,6
Grèce	10	8,5	11	7,5
Irlande	8	6,8	10	6,8
Italie	23	19,5	26	17,8
Luxembourg	1	0,8	1	0,7
Pays-Bas	22	18,6	27	18,6
Portugal	2	1,7	4	2,7
Royaume-Uni	56	47,5	69	47,3
Suède	7	5,9	7	4,8

#### Pays partenaires

Arménie	5	4,2	5	3,4
Azerbaïdjan	4	3,4	4	2,7
Bélarus	7	5,9	11	7,5
Fédération russe	53	44,9	73	50,0
Géorgie	5	4,2	5	3,4
Kazakhstan	9	7,6	9	6,2
Kirghizstan	3	2,5	3	2,1
Moldova	6	5,1	5	3,4
Mongolie	5	4,2	6	4,1
Ouzbékistan	6	5,1	6	4,1
Ukraine	15	12,7	19	13,0

#### Autres pays du G24

États-Unis	0	1	1,7
------------	---	---	-----

---

Total

118

145

## Répartition des PEC par discipline en 1995/96

Discipline	Nouveaux PEC 1995/96		Tous les PEC en cours	
	Nombre	%	Nombre	%
Sciences humaines	7	3,0	16	3,3
Sciences sociales	29	12,6	55	11,3
Gestion et Commerce	37	16,1	88	18,1
Sciences naturelles et Mathématiques	18	7,7	29	6,0
Sciences appliquées et Technologies	101	43,6	224	46,3
Arts et Design	0	0	3	0,6
Langues	11	4,7	19	3,9
Autres	26	11,3	40	8,2
Disciplines PEC+			11	2,3
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>100%</b>	<b>466</b>	<b>100%</b>

*Les sous-groupes dépendant des Sciences appliquées et Technologies sont les suivants:*

Sciences de l'agriculture	21	3,4
Sciences médicales	22	4,5
Sciences de l'environnement	47	10,5
Technologies de l'information	34	7,5
Ingénierie & Technologies	76	16
Architecture et Aménagement du territoire	13	2,1
Autres	11	2,1

## Répartition des Pré-PEC/PEC par discipline prioritaire en 1995/96

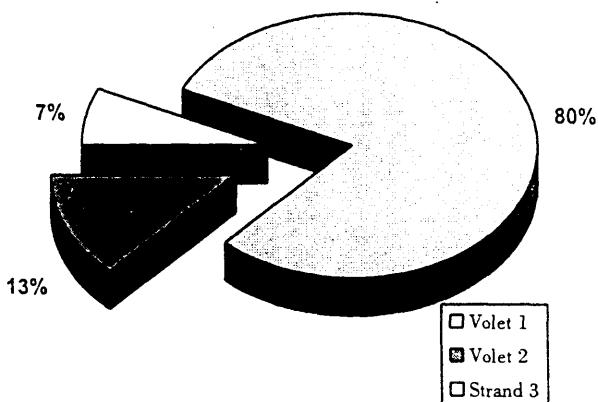
Discipline	Nouveaux projets		Projets en cours	
	Nombre	%	Nombre	%
Sciences humaines et Sciences sociales (y compris le droit)	8	26	40	27
Sciences politiques	-	-	1	0,6
Études européennes	-	-	4	2,7
Économie (non axée sur la gestion ou l'administration commerciale)	7	22	23	15,7
Langues modernes européennes	6	19	24	16
Gestion/Administration universitaire	9	29	39	27
Autres	1	3	15	10
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>100%</b>	<b>146</b>	<b>100%</b>

## Répartition des bourses CME par pays en 1995/96

	1er tour		2ème tour	
	candidatures	sélectionnées	candidatures	sélectionnées
Albanie	16	8	2	2
Bulgarie	34	15	5	3
Estonie	8	2	-	-
Hongrie	21	4	5	4
Lettonie	5	1	5	4
Lituanie	4	1	6	1
Pologne	64	22	7	4
République slovaque	8	3	1	1
République tchèque	14	4	2	-
Roumanie	27	16	2	2
Slovénie	7	1	2	1

## Répartition des bourses CME par discipline en 1995/96

Répartition des propositions de CME acceptées entre les différents volets lors des deux tours de sélection.



**Volet 1:** Restructuration institutionnelle et développement de la gestion universitaire

- 1a. études préparatoires
- 1b. mise en oeuvre des résultats précédents

**Volet 2:** Diffusion des résultats du programme Tempus ou d'autres projets

**Volet 3:** Élaboration de stratégies au niveau des autorités nationales

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour l'Albanie

	Tempus I	Tempus II	Total
	1990-1993	1994	
<b>1. BUDGET:</b>			
Budget total Tempus (en MECU)	6,19	2,4	12,29
Programme indicatif national	3,7	2,4	9,80
Fonds régionaux	0,09		0,09
Autres sources Phare	2,4		2,4
<b>2. PROJETS:</b>			
Nombre de PEC soutenus	13	17	13
dont: nouveaux		5	6
Flux de mobilité au sein des PEC	413	452	445
Personnel d'Albanie	171	208	227
Personnel vers l'Albanie	121	161	176
Étudiants d'Albanie	115	79	42
Étudiants vers l'Albanie	6	4	0
Nombre d'institutions participant à des PEC			8
Nombre de JEN soutenus	-	0	0
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	4	2	10
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	226	191	295
d'Albanie	180	182	295
vers l'Albanie	46	9	55

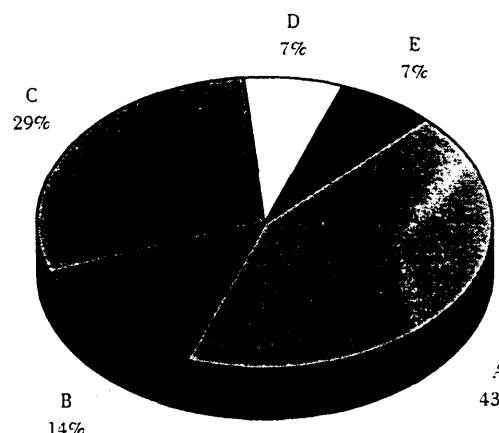
#### Priorités pour l'Albanie:

1. Architecture, urbanisme et aménagement du territoire
2. Technologies agro-alimentaires
3. Gestion commerciale et industrielle
4. Mathématiques et informatique
5. Psychologie et pédagogie
6. Sociologie et philosophie

La stratégie qui sous-tend la définition de ces priorités repose principalement sur la nécessité de couvrir des disciplines jusqu'ici non abordées dans les projets Tempus et de promouvoir une participation régionale massive des universités albanaises afin de diffuser, aussi largement que possible, les bénéfices de l'assistance octroyée. Seuls les PEC structurels ont été pris en compte.

Toutes ces priorités ont été couvertes par les nouveaux projets acceptés

#### Disciplines couvertes par tous les projets:



- |                        |
|------------------------|
| A: Sciences appliquées |
| B: Sciences naturelles |
| C: Gestion & Commerce  |
| D: Sciences humaines   |
| E: Éducation           |

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour la Bulgarie

	Tempus I		Tempus II		Total
	1991-1993	1994	1995		
<b>1. BUDGET:</b>					
Budget total Tempus (en MECU)	30,63	12	12		54,63
Programme indicatif national	28	12	12		52
Fonds régionaux	2,63				2,63
Autres sources Phare					
<b>2. PROJETS:</b>					
Nombre de PEC soutenus	80	59	57	140	
dont: nouveaux		32	28		
Flux de mobilité au sein des PEC	3.093	1.863	1.815	6.771	
Personnel de Bulgarie	1.486	857	877	3.220	
Personnel vers la Bulgarie	835	682	638	2.155	
Étudiants de Bulgarie	686	277	259	1.222	
Étudiants vers la Bulgarie	86	47	41	174	
Nombre d'institutions participant à des PEC			83		
Nombre de JEN soutenus		1	9		
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	35	7	18	60	
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle soutenues	564	246	143	881	
de Bulgarie	474	155	143	772	
vers la Bulgarie	90	19	-	109	

#### Priorités pour la Bulgarie:

##### Priorités structurelles

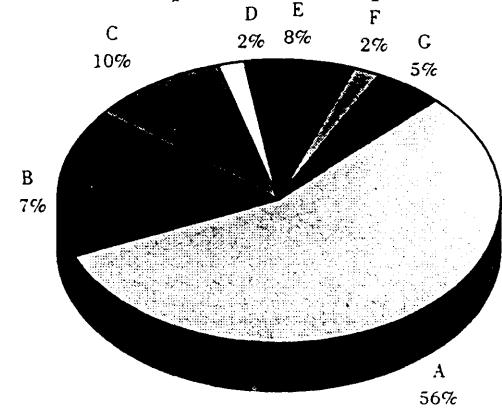
1. L'amélioration des programmes de cours et d'études en vue de l'introduction de nouveaux diplômes de niveau supérieur.
2. L'amélioration du lien entre la théorie et la préparation pratique des étudiants et l'introduction de méthodes d'enseignement interactives.
3. Le développement de réseaux interuniversitaires destinés à la promotion de la coopération et de programmes conjoints en vue de la future consolidation des établissements d'enseignement supérieur à l'échelon régional.
4. L'élaboration de programmes de type court (1-2 ans) pour la formation continue en vue de la valorisation des compétences existantes ou du développement de nouvelles qualifications.

##### Disciplines prioritaires

1. Économie (banque, finances publiques, politique fiscale, commerce agricole);
2. Sciences sociales et politiques (psychologie sociale, assurances sociales et assurance-santé, sciences politiques); intégration européenne (droit commercial européen, législation environnementale européenne, langues étrangères);
3. Agriculture et industrie agro-alimentaire;
4. Ingénierie et sciences appliquées (normalisation communautaire en matière de contrôle de la qualité de la production, économie d'énergie et technologies consommant peu d'énergie, protection de l'environnement);
5. Médecine et services de santé.

Au cours du processus de définition des priorités, le ministère de l'Éducation tenait particulièrement à rapprocher davantage les priorités structurelles Tempus des politiques nationales en matière d'enseignement supérieur afin de faire de Tempus un outil important de la réforme nationale du système d'éducation.

##### Disciplines couvertes par tous les projets:



- |                                      |
|--------------------------------------|
| A: Sciences appliquées & Technologie |
| B: Gestion & Commerce                |
| C: Sciences sociales                 |
| D: Sciences humaines                 |
| E: Langues                           |
| F: Disciplines PEC+                  |
| G: Autres                            |

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour l'Estonie

	Tempus I	Tempus II		Total
	1992-1993	1994	1995	
<b>1. BUDGET:</b>				
Budget total Tempus (en MECU)	4,63	1,5	1,5	7,63
Programme indicatif national	2,5	1,5	1,5	5,5
Fonds régionaux	0,03			0,03
Autres sources Phare	2,1			2,1
<b>2. PROJETS:</b>				
Nombre de PEC soutenus	17	19	12	34
dont: nouveaux		13	4	
Flux de mobilité au sein des PEC	330	444	251	1.025
Personnel d'Estonie	124	146	114	384
Personnel vers l'Estonie	98	183	105	386
Étudiants d'Estonie	99	106	31	236
Étudiants vers l'Estonie	9	9	1	19
Nombre d'institutions participant à des PEC				12
Nombre de JEN soutenus	-	0	0	0
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	4	1	2	7
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	156	62	66	284
d'Estonie	126	57	66	284
de l'Estonie	30	5	-	35

#### Priorités pour l'Estonie:

1. L'introduction des technologies de l'information dans l'enseignement supérieur (matériel didactique informatisé, utilisation de réseaux internationaux d'éducation et de bases de données).
2. La révision et l'amélioration des méthodes d'enseignement (dont la révision des programmes de cours et l'introduction de l'assurance qualité).
3. La promotion de cours visant à renforcer la coopération universitaire avec les entreprises et la communauté au sens large.
4. La promotion de la coopération entre les institutions estoniennes d'enseignement supérieur en vue d'un impact plus large sur l'ensemble du système d'enseignement supérieur.
5. Effet démultiplicateur.
6. Coordinateur estonien.

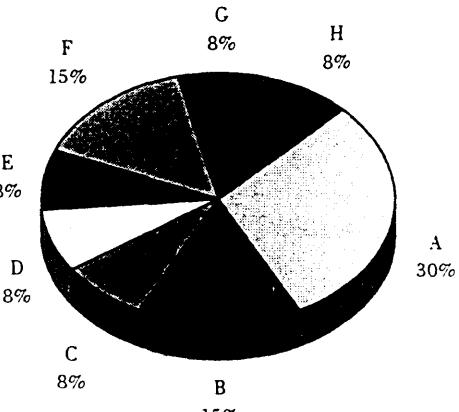
Les priorités et les préférences estoniennes reflètent la volonté globale d'améliorer l'efficacité et la flexibilité du processus d'enseignement et des structures universitaires.

Elles ciblent:

- la modernisation des processus d'enseignement et de la gestion universitaire;
- la nécessité d'introduire des méthodes d'enseignement modernes et flexibles;
- la mise en place de structures pour la coopération entre l'enseignement supérieur, l'industrie et le secteur privé;

Les préférences reflètent le besoin de tirer parti au maximum d'un budget restreint en intégrant plusieurs institutions estoniennes d'enseignement supérieur dans des projets uniques. De plus, les établissements estoniens d'enseignement supérieur ont été encouragés à assumer la coordination des projets en vue du transfert de savoir-faire en matière de gestion de projets de coopération internationale.

#### Disciplines couvertes par tous les projets:



- |                        |
|------------------------|
| A: Sciences appliquées |
| B: Sciences naturelles |
| C: Gestion & Commerce  |
| D: Sciences sociales   |
| E: Sciences humaines   |
| F: Éducation           |
| G: Arts                |
| H: Autres              |

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour la Hongrie

	Tempus I		Tempus II		Total
	1990-1993	1994	1995		
<b>1. BUDGET:</b>					
Budget total Tempus (en MECU)	59,9	16	16	91,9	
Programme indicatif national	50,2	16	16	82,2	
Fonds régionaux	9,7			9,7	
Autres sources Phare					
<b>2. PROJETS:</b>					
Nombre de PEC soutenus	204	66	83	283	
dont: nouveaux		41	38		
Flux de mobilité au sein des PEC	9.479	2.707	2.815	15.001	
Personnel de Hongrie	3.005	1.009	1.073	5.087	
Personnel vers la Hongrie	1.966	691	963	3.620	
Étudiants de Hongrie	3.845	819	602	5.266	
Étudiants vers la Hongrie	663	188	177	1.028	
Nombre d'institutions participant à des PEC				115	
Nombre de JEN soutenus		8	23	31	
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	73	7	8	88	
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	944	63	28	1.035	
de Hongrie	581	41	28	650	
vers la Hongrie	363	22	-	385	

#### Priorités pour la Hongrie:

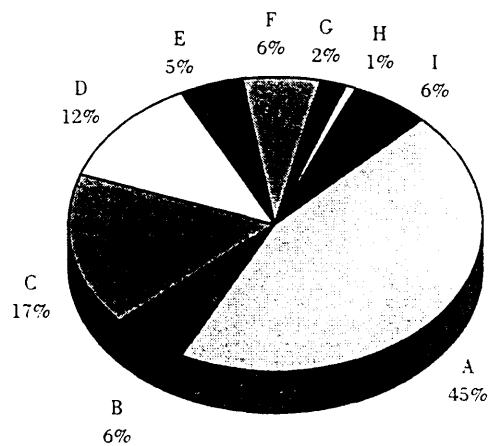
1. Les études européennes.
2. Le développement de nouveaux programmes en vue de la création de nouveaux profils académiques et professionnels dans les institutions d'enseignement supérieur conformes à la reconstruction de l'économie et à la stratégie de développement des institutions concernées.
3. Le développement approfondi d'une institution (en tout ou en partie) conformément à sa stratégie de développement.
4. L'enseignement de troisième cycle: développement des cours et introduction de programmes de doctorat dans les universités.
5. Le soutien aux réseaux transeuropéens pour la mobilité des étudiants.
6. Le développement de la gestion universitaire.
7. Le développement de la capacité des universités à offrir une formation continue.
8. Une contribution importante à l'actuel projet Phare.

Ces priorités avaient pour objectifs:

- la modernisation et le développement de l'enseignement supérieur hongrois;
- la compatibilité avec les réalisations antérieures du programme Tempus;
- la mise sur pied de réseaux universitaires européens;
- le développement et l'amélioration de la gestion financière des institutions, le développement des ressources humaines, les systèmes internes d'assurance qualité, la gestion des bibliothèques, etc.;

- d'harmoniser les objectifs du programme Tempus pour la Hongrie avec ceux du programme Phare et de garantir une synergie avec les autres composantes de ce dernier.

#### Disciplines couvertes par tous les projets:



- |                        |
|------------------------|
| A: Sciences appliquées |
| B: Sciences naturelles |
| C: Gestion & Commerce  |
| D: Sciences sociales   |
| E: Sciences humaines   |
| F: Éducation           |
| G: Langues             |
| H: Arts                |
| I: Autre               |

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour la Lettonie

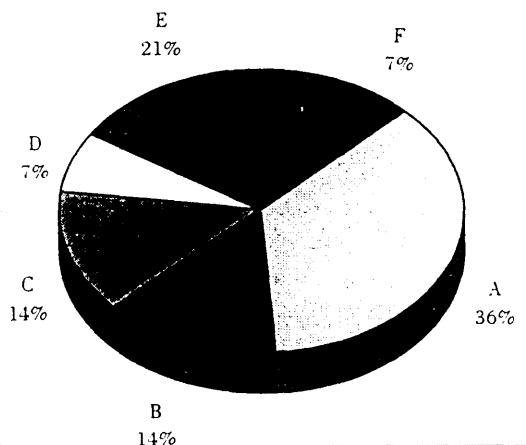
	Tempus I	Tempus II		Total
	1992-1993	1994	1995	
<b>1. BUDGET:</b>				
Budget total Tempus (en MECU)	6,2	2	2	10,2
Programme indicatif national	3,5	2	2	7,5
Fonds régionaux				
Autres sources Phare	2,7			2,7
<b>2. PROJETS:</b>				
Nombre de PEC soutenus	17	19	13	28
dont: nouveaux		6	5	
Flux de mobilité au sein des PEC	589	802	389	1.780
Personnel de Lettonie	219	260	163	642
Personnel vers la Lettonie	140	299	152	591
Étudiants de Lettonie	190	202	72	464
Étudiants vers la Lettonie	40	41	2	83
Nombre d'institutions participant à des PEC				18
Nombre de JEN soutenus	-	0	0	0
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	2	2	5	9
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	139	75	75	289
de Lettonie	94	71	75	240
vers la Lettonie	45	4	-	49

#### Priorités pour la Lettonie:

1. La restructuration et le renforcement de la capacité des institutions d'enseignement supérieur à intégrer l'éducation et la recherche.
  2. Le développement de programmes d'études orientés vers la formation professionnelle, en phase avec les besoins du marché moderne du travail. Dans cette priorité, la préférence a été donnée aux projets permettant la création d'infrastructures pour la formation continue.
  3. La création d'infrastructures technologiques modernes destinées à la formation et au recyclage des enseignants au sein des établissements d'enseignement supérieur. Dans cette priorité, la préférence a été donnée aux projets ciblant des catégories d'enseignants et d'écoles n'ayant pas encore été représentées dans les précédents projets Tempus, par exemple les enseignants des instituts de formation technique.
- La première priorité visait à réduire l'écart entre l'enseignement et la recherche en vigueur sous l'ancien régime soviétique. Basé sur les résultats d'un projet de CME+ financé en 1994, cette priorité a encouragé l'intégration du potentiel de recherche existant au sein du processus d'enseignement, tant en termes de personnel que d'infrastructure.
  - La seconde priorité reflète la nécessité de soutenir le développement de programmes d'études professionnelles au niveau de l'enseignement supérieur. Outre les licences et les maîtrises, cela concerne également la formation continue.

- La formation des enseignants, qui constitue la troisième priorité, figure en très bonne place sur le calendrier de la Lettonie relatif au développement du système éducatif, et ce compte tenu de l'absence d'un système de pré-formation et de formation continue cohérent et flexible à même de répondre à l'évolution des besoins et des normes en matière d'éducation.

#### Disciplines couvertes par tous les projets:



A: Sciences appliquées
B: Sciences naturelles
C: Sciences sociales
D: Disciplines PEC+
E: Éducation
F: Arts

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour la Lituanie

	Tempus I		Tempus II		Total
	1992-1993	1994	1995		
<b>1. BUDGET:</b>					
Budget total Tempus (en MECU)	6,7	2	3,5	12,2	
Programme indicatif national	4	2	3,5	9,5	
Fonds régionaux					
Autres sources Phare	2,7			2,7	
<b>2. PROJETS:</b>					
Nombre de PEC soutenus	16	20	18	31	
dont: nouveaux		5	10		
Flux de mobilité au sein des PEC	541	660	602	1.803	
Personnel de Lituanie	225	279	221	725	
Personnel vers la Lituanie	132	167	214	513	
Étudiants de Lituanie	154	197	162	513	
Étudiants vers la Lituanie	30	17	5	52	
Nombre d'institutions participant à des PEC			21		
Nombre de JEN soutenus	-	0	0	0	
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	7	4	2	13	
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	147	46	39	232	
de Lituanie	90	42	39	171	
vers la Lituanie	57	4	-	61	

#### Priorités pour la Lituanie:

1. L'introduction et le soutien de projets de mobilité d'étudiants, en particulier ceux qui encouragent la mise en place de structures à long terme pour la coopération et la reconnaissance académique internationales.
2. Le développement de structures, de réseaux et de technologies d'information dans l'enseignement supérieur (par ex.: modernisation des bibliothèques et accès aux banques de données).
3. L'élaboration de programmes de cours axés sur les besoins du marché moderne du travail, notamment les programmes qui contribuent au développement des capacités des universités à offrir une formation continue.

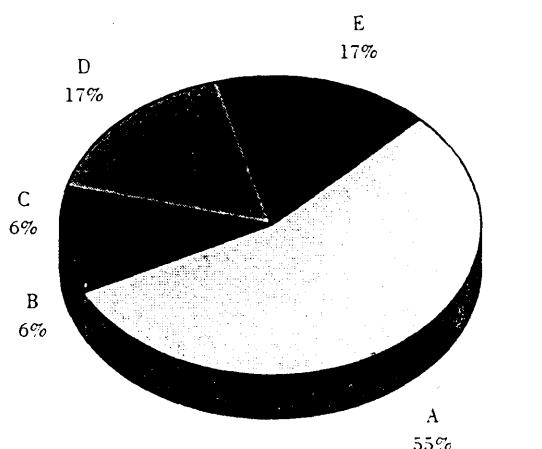
La préférence a été accordée aux projets rassemblant plus d'une institution lituanienne d'enseignement supérieur ainsi qu'à ceux faisant appel à un financement complémentaire.

Les priorités lituanaises reflètent l'objectif visant à encourager les changements structurels conduisant à un système d'éducation à la fois moderne, flexible et ouvert sur le plan international.

- La consolidation des structures en vue de promouvoir la mobilité des étudiants et la reconnaissance académique constitue une nécessité structurelle pour la coopération internationale en matière d'éducation.
- La préférence a été accordée aux projets visant à introduire les technologies de l'information dans le processus d'enseignement et la gestion universitaire.
- La troisième priorité vise à renforcer la capacité de l'enseignement supérieur à répondre à l'évolution des besoins du marché du travail lituanien..

Les préférences reflètent également le souhait de soutenir la coopération université-industrie en encourageant les candidats à trouver des sources de financement complémentaire.

#### Disciplines couvertes par tous les projets:



A: Sciences appliquées
B: Sciences naturelles
C: Gestion & commerce
D: Sciences sociales
E: Autre

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour la Pologne

	Tempus I		Tempus II		Total
	1990-1993	1994	1995		
<b>1. BUDGET:</b>					
Budget total Tempus (en MECU)	97,53	35	30	162,53	
Programme indicatif national	86,9	35	30	151,90	
Fonds régionaux	10,63			10,63	
Autres sources Phare					
<b>2. PROJETS:</b>					
Nombre de PEC soutenus	248	175	156	404	
dont: nouveaux		91	65		
Flux de mobilité au sein des PEC	12.578	7.263	5.348	25.189	
Personnel de Pologne	4.393	2.851	2.120	9.364	
Personnel vers la Pologne	2.942	2.122	1.667	6.731	
Étudiants de Pologne	4.616	1.910	1.338	7.864	
Étudiants vers la Pologne	627	380	223	1.230	
Nombre d'institutions participant à des PEC			224		
Nombre de JEN soutenus		16	12	28	
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	76	14	26	116	
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	2.190	339	275	2.804	
de Pologne	1.739	307	275	2.321	
vers la Pologne	451	32	-	483	

#### Priorités pour la Pologne:

##### Projets Européens Communs Structurels

1. Domaines liés au développement économique et technologique:
  - économie et gestion dans les secteur du commerce, des finances, de l'agriculture, du transport, de la construction et des soins de santé;
  - ingénierie et technologies;
  - études environnementales;
  - urbanisme/aménagement du territoire et gestion des services publics.

Les projets mis en œuvre dans ce domaine devaient respecter un ou plusieurs des objectifs suivants:

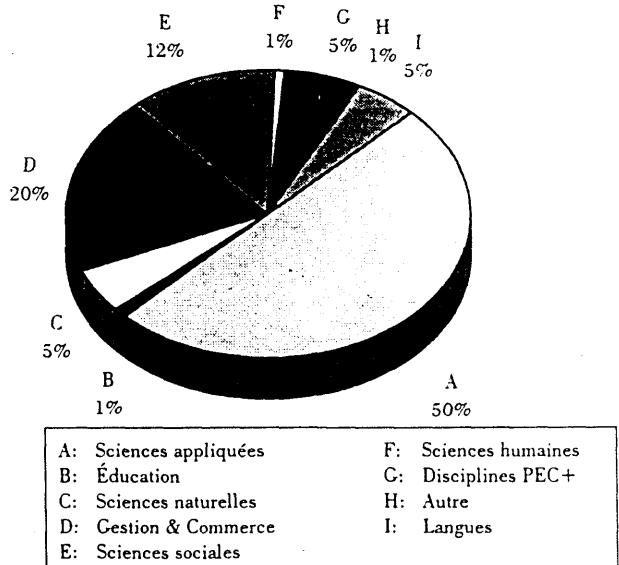
  - développement de la coopération universitaire;
  - développement ou restructuration des programmes de cours au niveau de la licence;
  - réforme générale du système d'enseignement au niveau de la faculté ou du département;
  - développement ou modernisation des cours de formation continue.
2. Domaines liés aux changements sociaux et politiques:
  - psychologie sociale;
  - sciences sociales et politiques, y compris les aspects relatifs à l'administration publique et au gouvernement local;
  - négociation, arbitrage et études sur le marché de l'emploi;
  - protection sociale et chômage;
  - communication et relations publiques.
3. Domaines liés à l'intégration européenne:
  - études européennes, langues européennes comprises;
  - droit international et droit européen comparé; économie de l'intégration européenne.

4. Projets Européens Communs spéciaux visant à améliorer la gestion universitaire
5. Coopération université-industrie.

##### Projets Européens Communs de Mobilité

Projets de mobilité dans tous les domaines et disciplines d'études, y compris les projets interdisciplinaires impliquant par exemple plusieurs départements d'une même université, conduisant à l'introduction d'un système de transfert de crédits.

##### Disciplines couvertes par tous les projets:



## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

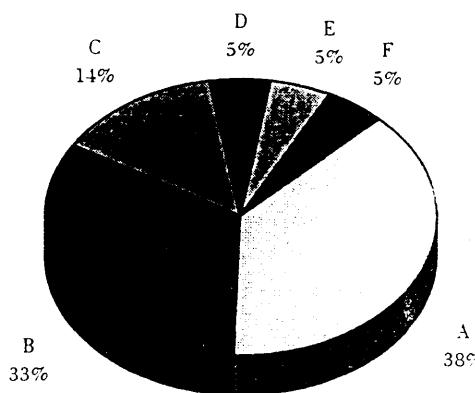
### Données pour la République tchèque<sup>1</sup>

	Tempus I		Tempus II		Total
	1993	1994	1995		
<b>1. BUDGET:</b>					
Budget total Tempus (en MECU)	10,94	5,5	8,0	24,44	
Programme indicatif national	8	5,5	8	21,5	
Fonds régionaux	2,94			2,94	
Autres sources Phare					
<b>2. PROJETS:</b>					
Nombre de PEC soutenus	81	41	33	110	
dont: nouveaux		15	14		
Flux de mobilité au sein des PEC	1.861	1.624	1.184	4.669	
Personnel de la République tchèque	691	553	510	1.754	
Personnel vers la République tchèque	428	522	381	1.331	
Étudiants de la République tchèque	612	404	199	1.215	
Étudiants vers la République tchèque	130	145	94	369	
Nombre d'institutions participant à des PEC			57		
Nombre de JEN soutenus	-	10	13	23	
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	3	8	4	15	
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	240	83	59	382	
de la République tchèque	151	54	59	264	
vers la République tchèque	89	29	-	118	

#### Priorités pour la République tchèque:

1. Le développement d'une dimension européenne dans l'enseignement supérieur visant à répondre aux exigences pratiques de la mise en oeuvre des Accords européens dans les domaines suivants:
  - le droit
  - les sciences sociales appliquées
  - le contrôle de la qualité dans l'industrie.
2. Accroître la compatibilité avec les universités de la CE au niveau:
  - des programmes de cours et des diplômes
  - des systèmes de crédits et du transfert de crédits
  - de l'évaluation et de l'accréditation
par le biais de projets de mobilité des étudiants dans les disciplines suivantes:
  - l'économie appliquée et la gestion commerciale
  - l'ingénierie.
3. La promotion de la coopération entre les universités et le secteur privé dans le domaine du développement des ressources humaines, notamment dans les disciplines suivantes:
  - la gestion des soins de santé
  - le commerce agricole.

#### Disciplines couvertes par tous les projets:



A:	Gestion & Commerce
B:	Sciences sociales
C:	Sciences humaines
D:	Éducation
E:	Disciplines PEC+
F:	Autres

<sup>1</sup> Pour 1990-1992, voir les données pour la Tchécoslovaquie.

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour la République slovaque<sup>2</sup>

	Tempus I		Tempus II		Total
	1993	1994	1995		
<b>1. BUDGET:</b>					
Budget total Tempus (en MECU)	6,18	5	5		16,18
Programme indicatif national	5	5	5		15
Fonds régionaux	1,18				1,18
Autres sources Phare					
<b>2. PROJETS:</b>					
Nombre de PEC soutenus	46	33	31		75
dont: nouveaux		15	14		
Flux de mobilité au sein des PEC	924	1.001	939		2.864
Personnel de la République slovaque	365	320	401		1.086
Personnel vers la République slovaque	226	236	277		739
Étudiants de la République slovaque	292	391	212		895
Étudiants vers la République slovaque	41	54	49		144
Nombre d'institutions participant à des PEC			45		
Nombre de JEN soutenus	-	2	8		10
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	2	4	4		10
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	136	73	70		279
de la République slovaque	95	64	70		229
vers la République slovaque	41	9	-		50

#### Priorités pour la République slovaque:

Le développement d'études intégrées et interdisciplinaires, en mettant l'accent sur leur compatibilité avec les universités de la CE. La diversification régionale et structurelle de l'offre d'enseignement supérieur (y compris l'enseignement ouvert et à distance) afin d'élargir les opportunités tant sur le plan géographique qu'en termes de nouveaux groupes-cibles.

Le développement du contenu des cours en vue de s'adapter à l'évolution des besoins du marché du travail.

La promotion du transfert technologique entre les universités et les entreprises.

Le développement d'une dimension européenne qui puisse répondre aux exigences pratiques liées à la mise en œuvre des Accords européens.

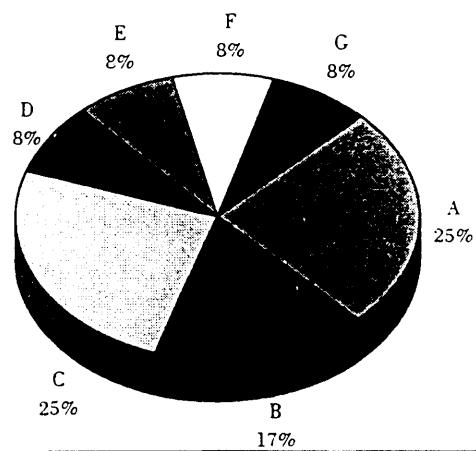
#### Disciplines

1. Le droit (droit de l'environnement, droit fiscal et droit relatif aux nouveaux schémas de propriété dans une économie de marché).
2. Le contrôle de la qualité dans le domaine de l'ingénierie.
3. Les technologies de l'information et des télécommunications.
4. La gestion de l'environnement et protection de la biodiversité.
5. Les services médico-sociaux axés sur la prévention et le diagnostic.
6. La comptabilité du secteur privé.
7. L'enseignement des langues modernes, en insistant:
  - sur la diversité des langues enseignées;
  - sur la linguistique appliquée;
  - sur l'enseignement des langues à des fins spécifiques.

8. La réforme des programmes de formation des enseignants des niveaux primaire et secondaire.

Les nouveaux PEC dont le contractant et/ou le coordinateur est établi en République slovaque ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

#### Disciplines couvertes par tous les projets:



A: Sciences appliquées	F: Sciences humaines
B: Sciences naturelles	G: Éducation
C: Gestion & Commerce	H: Langues
D: Sciences sociales	

<sup>2</sup> Pour 1990-1992, voir les données pour la Tchécoslovaquie.

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour la Roumanie

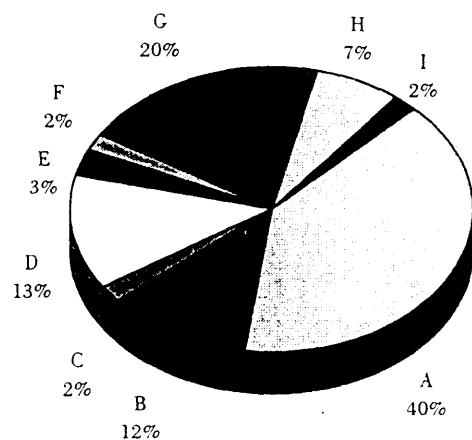
	Tempus I	Tempus II		Total
		1991-1993	1994	
<b>1. BUDGET:</b>				
Budget total Tempus (en MECU)	41,75	12	18	71,75
Programme indicatif national	41	12	18	71
Fonds régionaux	0,75			0,75
Autres sources Phare				
<b>2. PROJETS:</b>				
Nombre de PEC soutenus	94	51	59	154
dont: nouveaux		24	36	
Flux de mobilité au sein des PEC	6.088	2.112	2.470	10.670
Personnel de Roumanie	2.444	834	888	4.166
Personnel vers la Roumanie	1.437	661	824	2.922
Étudiants de Roumanie	1.975	528	638	3.141
Étudiants vers la Roumanie	232	89	120	441
Nombre d'institutions participant a des PEC				190
Nombre de JEN soutenus		0	13	13
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	32	9	18	59
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	692	192	160	1.044
de Roumanie	580	162	160	902
vers la Roumanie	112	30	-	142

#### Priorités pour la Roumanie:

1. Le développement de l'enseignement supérieur de type court dans les universités, lié à la politique publique et dans les domaines menant à la croissance économique et à l'emploi (sciences médicales et sociales, banque et finances, tourisme, médias, traduction et interprétation).
2. La restructuration de la gestion universitaire (administration, finances, organisation de centres de recherche pluri-disciplinaires, infrastructure universitaire, etc.).
3. La gestion des soins de santé visant à améliorer l'administration et la gestion d'hôpitaux privés et publics ainsi que d'autres prestataires de services dans le domaine de la santé et de la pharmacie.
4. Le développement de cours relatifs à la sécurité nucléaire et à la protection contre les radiations.
5. Le développement de l'enseignement supérieur en matière d'administration publique et de sciences politiques.
6. Le développement de cours dans le domaine de la gestion des ressources humaines, en insistant notamment sur la dimension économique.
7. La création d'un programme de maîtrise en sciences naturelles (mathématiques, physique, chimie, biologie, géologie) et en sciences humaines (pédagogie du droit, psychologie).
8. Le développement de projets visant à la création de réseaux pour la mobilité des étudiants.
9. Un Projet Européen Commun relatif à l'enseignement des bases de l'économie a été financé à la demande des autorités roumaines.

Les priorités pour 1995/96, couvertes dans leur totalité par les projets retenus, reflètent les réformes structurelles en cours dans le domaine de l'éducation ainsi que les changements rapides auxquels l'ensemble du pays fait face.

#### - Disciplines couvertes par tous les projets:



- |                        |
|------------------------|
| A: Sciences appliquées |
| B: Sciences naturelles |
| C: Éducation           |
| D: Sciences sociales   |
| E: Sciences humaines   |
| F: Disciplines PEC+    |
| G: Gestion et Commerce |
| H: Autre               |
| I: Langues             |

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour la Slovénie<sup>3</sup>

	Tempus I		Tempus II		Total
	1992-1993	1994	1995		
<b>Budget total Tempus (en MECU)</b>	<b>6,57</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>		<b>11,67</b>
Programme indicatif national	4,8	2,5	2,6		9,9
Fonds régionaux	0,77				0,77
Autres sources Phare	1				1
<b>Nombre de PEC soutenus</b>	<b>44</b>	<b>24</b>	<b>12</b>		<b>56</b>
dont: nouveaux		5	7		
<b>Flux de mobilité au sein des PEC</b>	<b>1.108</b>	<b>622</b>	<b>335</b>		<b>2.065</b>
Personnel de Slovénie	481	232	123		836
Personnel vers la Slovénie	268	203	146		617
Étudiants de Slovénie	304	149	50		503
Étudiants vers la Slovénie	55	38	16		109
<b>Nombre d'institutions participant à des PEC</b>					<b>14</b>
<b>Nombre de JEN soutenus</b>		<b>1</b>	<b>5</b>		<b>6</b>
<b>Nombre de Mesures Complémentaires soutenues</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>		<b>12</b>
<b>Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées</b>	<b>217</b>	<b>81</b>	<b>61</b>		<b>359</b>
de Slovénie	187	72	61		320
vers la Slovénie	30	9	-		39

#### Priorités pour la Slovénie:

La création d'un enseignement supérieur de type court soit intégré à la structure universitaire, soit indépendant de celle-ci.

Les diplômes universitaires devraient prendre en considération les objectifs généraux du programme Phare ainsi que les priorités qui n'ont pu être respectées en raison des contraintes budgétaires de 1994.

Le développement des capacités universitaires à offrir des cours de formation continue et de recyclage pour les enseignants du niveau secondaire, en insistant sur les professeurs de langues étrangères.

La création d'instituts d'enseignement de type court et l'élaboration de programmes de cours dans les domaines de l'ingénierie et des technologies.

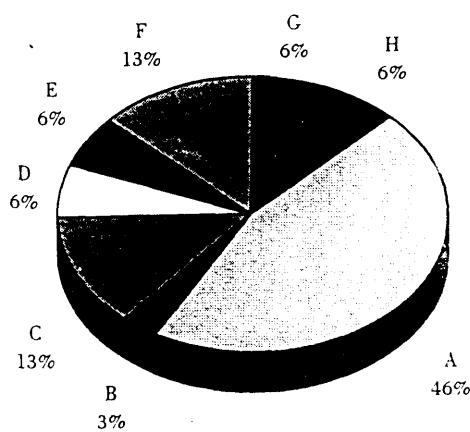
#### Disciplines

- Le droit économique et social, y compris les sujets relatifs à l'emploi et à la protection sociale.
- La gestion financière, et notamment la comptabilité financière (besoins du secteur privé et des autorités publiques).
- La gestion des soins de santé.

La création d'un enseignement supérieur de type court constitue une grande priorité pour le ministère de l'Éducation depuis le vote de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur (entrée en vigueur en décembre 1993). Le développement des compétences en matière de gestion financière est devenu une

priorité en raison des niveaux de restructuration de l'éducation et des institutions.

#### Disciplines couvertes par tous les projets:



A: Sciences appliquées	F: Sciences humaines
B: Sciences naturelles	G: Éducation
C: Gestion & Commerce	H: Autre
D: Sciences sociales	E: Langues

<sup>3</sup> Sont exclus du tableau les détails concernant les projets d'IMG menés à bien lorsque la Slovénie faisait encore partie de la Yougoslavie, c'est-à-dire avant son indépendance en 1992. Sur l'ensemble des PEC indiqués, 24 projets, initialement yougoslaves, ont été renouvelés la même année en tant que projets slovènes.

## Annexe 2 - Données générales pour les pays Phare

### Données pour la Tchécoslovaquie<sup>4</sup>

Tempus I	
1990-1992	
<b>1. BUDGET:</b>	
Budget total Tempus (en MECU)	34,96
Programme indicatif national	27,70
Fonds régionaux	7,26
Autres sources Phare	
<b>2. PROJETS:</b>	
Nombre de PEC soutenus	145
dont: nouveaux	
Flux de mobilité au sein des PEC	5.052
Personnel de Tchécoslovaquie	1.969
Personnel vers la Tchécoslovaquie	1.184
Étudiants de Tchécoslovaquie	1.634
Étudiants vers la Tchécoslovaquie	265
Nombre de JEN soutenus	
Nombre de Mesures Complémentaires soutenues	53
Nombre de Bourses de Mobilité Individuelle octroyées	1.008
de Tchécoslovaquie	785
vers la Tchécoslovaquie	223

<sup>4</sup> Ces données couvrent uniquement la période 1990-1992 précédant l'indépendance des Républiques tchèque et slovaque.

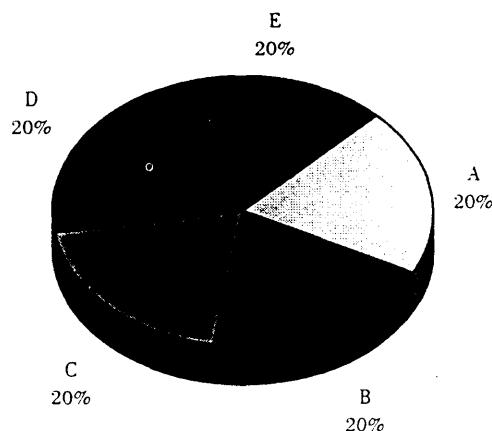
### Annexe 3 - Données générales pour les pays Tacis

#### Données pour l'Arménie

	1995	Total
<b>1. BUDGET:</b>		
Budget total Tempus (en MECU)	0,247	0,247
Allocation nationale	0	
<b>2. PROJETS:</b>		
Nombre de Pré-PEC soutenus	5	5
Nombre d'institutions d'Arménie participant à des PEC		3

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Sciences sociales
- B: Sciences humaines
- C: Langues modernes
- D: Gestion et Commerce
- E: Gestion universitaire

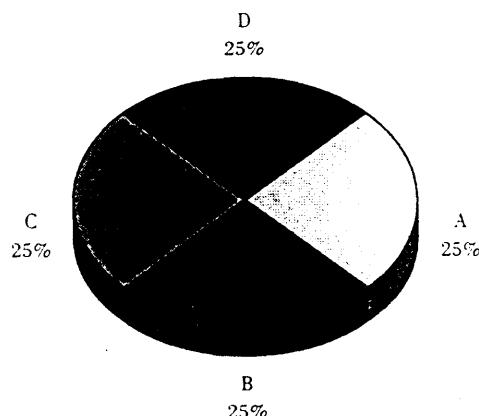


#### Données pour l'Azerbaïdjan

	1995	Total
<b>1. BUDGET:</b>		
Budget total Tempus (en MECU)	0,143	0,143
Allocation nationale	0	
<b>2. PROJETS:</b>		
Nombre de Pré-PEC soutenus	4	4
Nombre d'institutions d'Azerbaïdjan participant à des PEC		3

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Sciences sociales
- B: Sciences humaines
- C: Sciences appliquées & technologie
- D: Gestion et Commerce



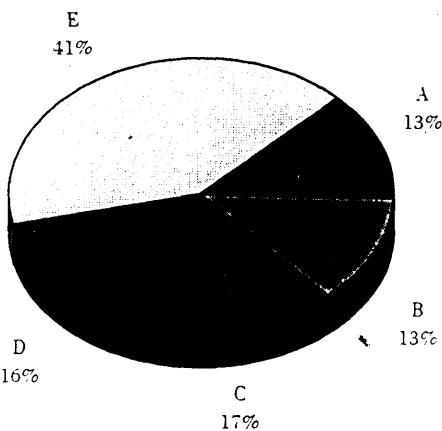
### Annexe 3 - Données générales pour les pays Tacis

#### Données pour la Bélarus

	1993	1994	1995	Total
<b>1. BUDGET:</b>				
Budget total Tempus (en MECU)	0,380	2,1	1,497	3,977
Allocation nationale			1,5	
<b>2. PROJETS:</b>				
Nombre de Pré-PEC soutenus			5	18
Nombre de PEC soutenus		4	6	6
dont: nouveaux		4	2	
Nombre d'institutions de Bélarus participant à des PEC				13

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Sciences sociales
- B: Économie
- C: Sciences humaines
- D: Langues modernes
- E: Gestion universitaire

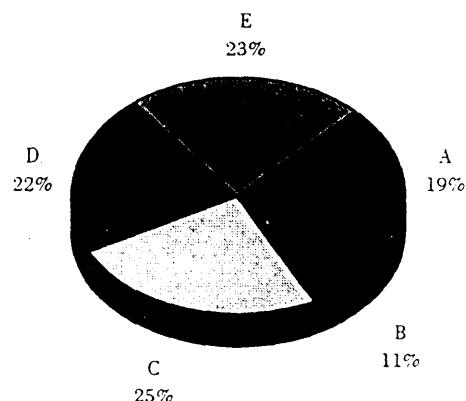


#### Données pour la Fédération russe

	1993	1994	1995	Total
<b>1. BUDGET:</b>				
Budget total Tempus (en MECU)	2,54	15,37	11,552	29,462
Allocation nationale			9	
<b>2. PROJETS:</b>				
Nombre de Pré-PEC soutenus			37	132
Nombre de PEC soutenus		18	34	34
dont: nouveaux		18	16	
Nombre d'institutions russes participant à des PEC				81

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Économie
- B: Sciences humaines
- C: Sciences sociales
- D: Langues modernes
- E: Gestion universitaire



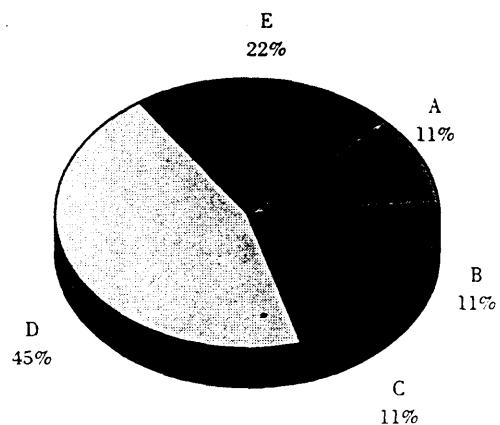
### Annexe 3 - Données générales pour les pays Tacis

#### Données pour la Géorgie

	1995	Total
1. BUDGET:		
Budget total Tempus (en MECU)	0,242	0,242
Allocation nationale	0	
2. PROJETS:		
Nombre de Pré-PEC soutenus	5	5
Nombre d'institutions de Géorgie participant à des PEC	3	

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Ingénierie
- B: Formation des enseignants
- C: Médecine
- D: Économie
- E: Gestion universitaire

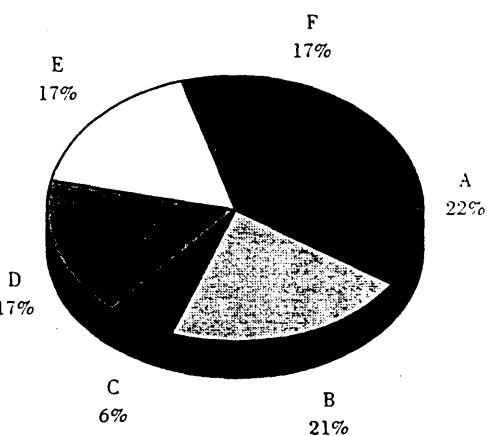


#### Données pour le Kazakhstan

	1994	1995	Total
1. BUDGET:			
Budget total Tempus (en MECU)	0,370	1,999	2,369
Allocation nationale	2		
2. PROJETS:			
Nombre de Pré-PEC soutenus	9	6	15
Nombre de PEC soutenus	3	3	3
dont: nouveaux dont: nouveaux	3		
Nombre d'institutions du Kazakhstan participant à des PEC			11

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Économie
- B: Sciences appliquées
- C: Formation des enseignants
- D: Gestion et Commerce
- E: Langues modernes
- F: Gestion universitaire



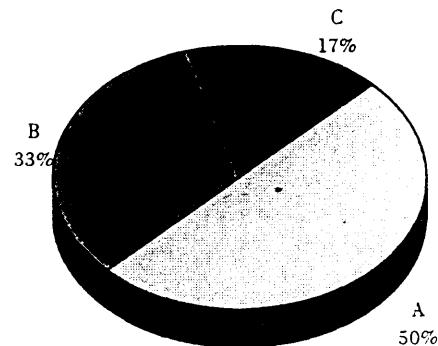
### Annexe 3 - Données générales pour les pays Tacis

#### Données pour le Kirghistan

	1994	1995	Total
<b>1. BUDGET:</b>			
Budget total Tempus (en MECU)	0,09	0,754	0,844
Allocation nationale		0.5	
<b>2. PROJETS:</b>			
Nombre de Pré-PEC soutenus	2	2	4
Nombre de PEC soutenus		1	1
dont: nouveaux		1	
Nombre d'institutions du Kirghistan participant à des PEC			4

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Sciences appliquées
- B: Économie
- C: Gestion universitaire

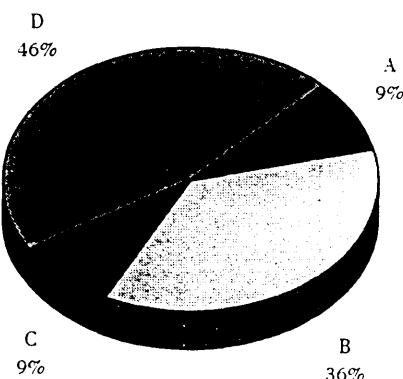


#### Données pour la Moldova

	1994	1995	Total
<b>1. BUDGET:</b>			
Budget total Tempus (en MECU)	0,23	1,128	1,358
Allocation nationale		1	
<b>2. PROJETS:</b>			
Nombre de Pré-PEC soutenus	5	4	9
Nombre de PEC soutenus		2	2
dont: nouveaux		2	
Nombre d'institutions de Moldova participant à des PEC			6

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Économie
- B: Sciences sociales
- C: Langues modernes
- D: Gestion universitaire



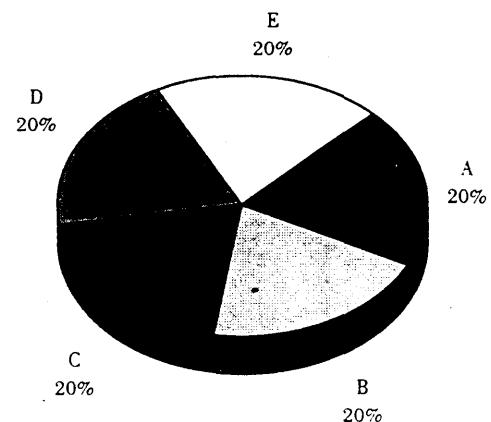
### Annexe 3 - Données générales pour les pays Tacis

#### Données pour la Mongolie

	1995	Total
<b>1. BUDGET:</b>		
Budget total Tempus (en MECU)	0,221	0,221
Allocation nationale	0	
<b>2. PROJETS:</b>		
Nombre de Pré-PEC soutenus	5	5
Nombre d'institutions de Mongolie participant à des PEC	4	

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Sciences appliquées
- B: Sciences humaines
- C: Gestion universitaire
- D: Sciences sociales
- E: Formation des enseignants

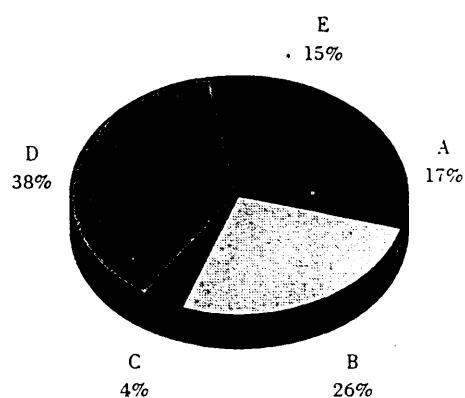


#### Données pour l'Ukraine

	1993	1994	1995	Total
<b>1. BUDGET:</b>				
Budget total Tempus (en MECU)	0,5	3,32	3,83	7,65
Allocation nationale			3	
<b>2. PROJETS:</b>				
Nombre de Pré-PEC soutenus			10	32
Nombre de PEC soutenus		4	9	9
dont: nouveaux		4	5	
Nombre d'institutions ukrainiennes participant à des PEC				21

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Gestion universitaire
- B: Économie
- C: Sciences humaines
- D: Sciences sociales
- E: Langues modernes



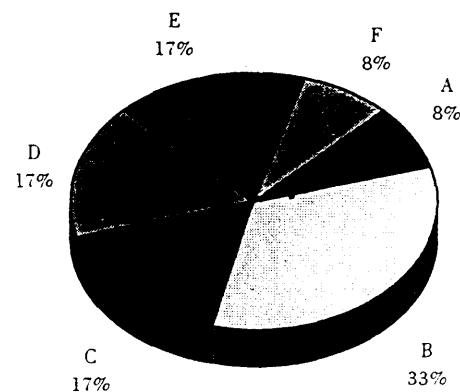
### Annexe 3 - Données générales pour les pays Tacis

#### Données pour l'Ouzbékistan

	1994	1995	Total
<b>1. BUDGET:</b>			
Budget total Tempus (en MECU)	0,25	1,185	1,435
Allocation nationale		1	
<b>2. PROJETS:</b>			
Nombre de Pré-PEC soutenus	6	4	10
Nombre de PEC soutenus	2	2	2
dont: nouveaux		2	
Nombre d'institutions d'Ouzbékistan participant à des PEC			7

#### Disciplines couvertes par tous les projets:

- A: Économie
- B: Sciences humaines
- C: Sciences appliquées
- D: Sciences sociales
- E: Langues modernes
- F: Gestion universitaire



ISSN 0254-1491

COM(96) 531 final

# DOCUMENTS

FR

16 11

---

N° de catalogue : CB-CO-96-537-FR-C

ISBN 92-78-10610-0

---

Office des publications officielles des Communautés européennes  
L-2985 Luxembourg